

SACD

RAPPORT ANNUEL
POUR L'EXERCICE 2008

www.sacd.fr

Éditorial du président et du directeur général

Nous venons de traverser une année de bouleversements et de combats. Nous sommes entrés dans une année de turbulences et d'inquiétudes.

Mais commençons par une bonne surprise : après une année 2007 dont le bon bilan était dû à des rentrées exceptionnelles et à un rattrapage ancien, et bien que nous soyons globalement en baisse, nous avons pu à nouveau décider le remboursement aux auteurs d'un excédent de retenues. Il avoisine 1 900 000 €, soit plus du double du prélèvement spécifique.

Ensuite, notre nouveau système informatique « Piment » est dorénavant opérationnel. Après des années de travail et d'études, nous avons enfin à notre disposition un ensemble informatique moderne et évolutif qui devrait nous permettre à la fois plus d'efficacité et de souplesse, plus de services rendus aux auteurs et un coût moins lourd pour notre gestion.

En 2008, nous avons dû être présents et nous battre sur de nombreux sujets. Les incertitudes qui subsistent sont telles qu'en 2009, nous devons sans doute encore rester particulièrement mobilisés et combattifs.

L'avenir même du droit d'auteur à l'ère numérique est en question, alors que se développe une mythologie de la gratuité. Nous ne sommes pas les ennemis d'Internet, c'est une chance pour la diffusion et la circulation des œuvres, mais il faut que des règles existent et soient appliquées pour permettre à deux libertés de coexister : celles des internautes d'avoir accès à une offre culturelle large, et celle des auteurs de pouvoir continuer à s'exprimer.

La loi « création et internet » que nous avons soutenue contre bien des amalgames, des mensonges et des démagogies, ne résoudra pas tout, ce n'est qu'un premier pas. Mais nous avons besoin qu'une loi dise le droit, qu'elle fasse au moins partiellement baisser le téléchargement illégal pour pouvoir simultanément développer les offres légales. C'est un des grands enjeux des années à venir.

Notre paysage audiovisuel est en pleine mutation.

Les chaînes privées, notamment la première d'entre elles, souffrent à la fois de la crise et de leur difficulté à s'adapter à un environnement profondément modifié par l'élargissement de l'offre de télévision.

Après avoir fait reconnaître par le législateur que ce sont les œuvres dites « patrimoniales » qui doivent bénéficier de la régulation et des obligations, nous avons ensuite conjointement avec les producteurs et la SCAM, conclu des accords avec TF1, France Télévision, M6, Canal+ et Orange qui donnent une traduction concrète à cette nouvelle obligation. Mais les effets bénéfiques de cette importante réforme sont déjà menacés par la forte dégradation du marché publicitaire. Nous nous sommes beaucoup battus pour améliorer la réforme de l'audiovisuel. Parfois nous avons été entendus, parfois non. Si, paradoxalement, France Télévisions est dans une meilleure situation puisqu'elle voit son financement maintenu, au moins cette année, dans un contexte difficile, nos craintes ne sont pas éteintes, notamment devant les conséquences de sa réorganisation en un groupe unique. Nous nous inquiétons d'une trop forte centralisation des circuits de décision en matière de programmes, qui serait contraire aux impératifs de diversité.

Éditorial du président et du directeur général

Nous craignons aussi d'être entrés dans une longue période d'incertitude où les projets lancés peuvent être stoppés à tout moment et où très peu de nouveaux projets sont commandés. Il y va de la survie de beaucoup d'auteurs.

Une réforme de la production cinématographique est lancée et nous participons à tous les groupes de travail. Les propositions avancées aujourd'hui par le CNC, avec pour objectifs de valoriser le rôle du producteur délégué et d'aider à financer mieux l'écriture et le développement, nous semblent encore nettement insuffisantes. Ainsi, nous regrettons que ne soit pas encore retenue la création d'un « fonds de soutien auteurs », comme il en existe pour les autres filières. Nous demandons une réorganisation des règles et la transparence de la rémunération proportionnelle dont plusieurs rapports ont démontré qu'elle fonctionnait mal.

Concernant le spectacle vivant, la première étape des Entretiens de Valois s'est terminée le 30 janvier 2009. Pour la première fois, tous les secteurs du spectacle vivant ont pu se parler et confronter leurs points de vue.

La SACD sera bien évidemment partie prenante de la nouvelle étape de négociation, mais nous demandons que les propositions âprement défendues par nos administrateurs tout au long de l'année 2008 soient prises en compte :

- la création d'un « observatoire national du spectacle vivant », pour assurer enfin une transparence du secteur,
- l'amélioration de la diffusion des œuvres,
- la promulgation d'une loi d'orientation pour le spectacle vivant,
- l'association des créateurs et des auteurs à la direction et au développement des théâtres publics et des lieux de création.

Enfin, nous avons lancé de nouveaux chantiers concernant la vie des auteurs.

D'une part une réflexion s'est entamée sur les barèmes de rémunérations des œuvres de l'audiovisuel dans un environnement qui évolue fortement. C'est un sujet délicat, source de nombreux conflits préjudiciables à tous dans une période où notre unité est fondamentale, mais il importe d'être réactifs et de s'adapter.

D'autre part, nous travaillons à la conception d'un véritable statut social des auteurs. Notamment, l'instauration d'une formation professionnelle continue : c'est un sujet qui avance enfin, nous vous en reparlerons. Mais aussi, dans les périodes difficiles qui nous attendent, nous voulons tenter d'imaginer un système de solidarité qui permette aux auteurs qui connaissent des difficultés momentanées parfois dramatiques de ne pas être abandonnés.

La force de la SACD est de pouvoir parler au nom de tous les auteurs dramatiques. Nous sommes les héritiers d'auteurs qui ont compris que la solidarité entre tous les auteurs leur donnait une force plus grande que l'addition du pouvoir de chacun d'eux.

Face aux inquiétudes, le plus grand danger serait de se replier sur soi et sur les intérêts particuliers. C'est plus vrai que jamais : de notre mobilisation, de nos capacités d'innover, dépendent les possibilités de créer des œuvres nouvelles et d'en être dignement rémunérés.

Jacques Fansten, Président
Pascal Rogard, Directeur Général



Jacques Fansten

© Agence Enguerand



Pascal Rogard

© Agence Enguerand

SOMMAIRE

Éditorial du président et du directeur généralp. 1

1

Conseil d'administration et commissions 2008/09p. 3

2

Fonctionnement et vie sociale en 2008p. 7

Une société gérée par et pour les auteurs
Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir
Une gestion dans de bonnes conditions en 2008

3

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étrangerp. 15

Les actions politiques
Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire
Coopérations internationales

4

Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACDp. 19

La mission économique : perceptions et répartitions en 2008
La mission sociale : implication au service des auteurs, actions permanentes
La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

5

Les chiffres 2008 de la SACDp. 31

Statistiques de perception et répartition
Compte de gestion des activités sociales et culturelles
Compte de gestion
Bilan
Liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives
Rapport général du Commissaire aux Comptes

Conseil d'administration et commissions 2008/09

Des auteurs élus
au service de leurs confrères

1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

• PRÉSIDENT :

Jacques Fansten

• VICE-PRÉSIDENTS :

Didier Long, premier vice-président, *mise en scène*
Louise Doutreligne, *théâtre*
Philippe Hersant, *musique*
Christine Miller, *télévision*
Christiane Spièro, *télévision*
Bertrand van Effenterre, *cinéma*

• ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS :

Daniel Larrieu, *danse*
Annabelle Perrichon, *animation*
Guy Carrara, *arts du cirque*
Dominique Houdart, *arts de la rue*
Jean Larriage, *radio*

• ACTION SOCIALE :

Bruno Allain, *théâtre*
Christiane Spièro, *télévision*
Anne Valton, *télévision*

• PRIX :

Joëlle Goron, *télévision*
Daniel Larrieu, *danse*

• ADMINISTRATEURS :

Bruno Allain, *théâtre*
Bernard Cavanna, *musique*
Didier Cohen, *télévision*
Claude Confortès, *théâtre*
Emile Gaudreault, *président du Comité canadien*
Joëlle Goron, *télévision*
Laurent Heynemann, *cinéma*
Caroline Huppert, *télévision*
Luc Jabon, *président du Comité belge*
Marc Jolivet, *théâtre*
Eric Kristy, *scénariste*
Eduardo Manet, *théâtre*
Claude Miller, *cinéma*
Charles Nemes, *télévision*
Dominique Probst, *musique*
Bernard Stora, *télévision*
Anne Valton, *télévision*

• CONSEILLER POUR LA CRÉATION INTERACTIVE

Alain Le Diberder

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit en moyenne deux fois par mois et décide - en accord avec le président et le directeur général - tous deux co-gérants, de la politique de la Société.

DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES JURIDIQUES

Claude Brulé



Le Conseil d'administration (photos : E.R. Espalieu, Agence Enguerand, Manuelle Toussaint/Gamma)



Claude Brulé

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- **PRÉSIDENTE :**
Catherine Cuenca, *audiovisuel*
- **VICE-PRÉSIDENT :**
Laurent Contamin, *spectacle vivant*
- **RAPPORTEUR :**
Jonathan Kerr, *spectacle vivant*
- **RAPPORTEUR-ADJOINT :**
Michèle Laurence, *audiovisuel*
- **COMMISSAIRES :**
Charli Beléteau, *audiovisuel*
Quentin Lemaire, *audiovisuel*
Alain Nahum, *audiovisuel*
Elie Pressmann, *spectacle vivant*

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.



La Commission de contrôle du budget

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

- **PRÉSIDENTE :**
Brigitte Bladou, *audiovisuel*
- **MEMBRES :**
Christophe Andréi, *audiovisuel*
Sylvie Coquart, *audiovisuel*

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.



La Commission du droit de communication

COMITÉ BELGE

• PRÉSIDENT :

Luc Jabon, *audiovisuel*

• VICE-PRÉSIDENTS :

Margarete Jennes, *dramatique, lyrique*
Xavier-Jacques Jourion, *multimédia*

• MEMBRES :

Jean-Pierre Berckmans, *télévision, cinéma*
Gabrielle Borile, *télévision, cinéma*
Marijs Boulogne, *mise en scène*
André Buytaers, *télévision, cinéma*
Priscille Cazin, *radio*
Olivier Coyette, *dramatique, lyrique*
Claude Enuset, *dramatique, lyrique*
Jacques De Decker, *dramatique, lyrique*
Serge Honorez, *audiovisuel*
Linda Lewkowicz, *dramatique, lyrique*
Delphine Noels, *télévision, cinéma*
Virginie Thirion, *dramatique, lyrique*



Le Comité belge et le délégué général pour la Belgique, Frédéric Young.

COMITÉ CANADIEN

• PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Gilles Carle

• PRÉSIDENT :

Emile Gaudreault, *cinéma*

• VICE-PRÉSIDENT :

Patrick Lowe, *télévision*

• MEMBRES :

Denys Arcand, *cinéma*
Diane Cailhier, *télévision*
Marie Chouinard, *scène*
François Gingras, *télévision*
Marie-France Landry, *télévision*
André Mélançon, *cinéma*
Maryse Pelletier, *scène*
Johanne Prégent, *cinéma*
Patrice Sauvé, *télévision*
Pierre-Michel Tremblay, *télévision*



Le Comité canadien et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler

Les Comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au conseil d'administration de la Société.

Fonctionnement et vie sociale en 2008

Une structure vivante
au service des auteurs

2

UNE SOCIÉTÉ GÉRÉE PAR ET POUR LES AUTEURS

■ L'ACTIVITÉ DES INSTANCES STATUTAIRES

Ainsi qu'en témoignent les listes qui figurent au précédent chapitre, les auteurs sont très impliqués et présents dans la gestion et le contrôle de la SACD.

■ En France

En 2008, le Conseil d'administration et les autres commissions ont poursuivi avec la Direction générale une politique visant, tant sur le plan interne qu'externe, à défendre les intérêts des créateurs dans un environnement très évolutif - voire hostile - en termes techniques et fonctionnels, et à faire évoluer la Société pour la rendre toujours plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Sous l'impulsion de Jacques Fansten, président de la Société, et avec le soutien d'Yves Nilly, puis de Didier Long en tant que premiers Vice-Présidents, le travail s'est orienté sur plusieurs axes principaux :

- ✓ un engagement très actif pour assurer l'adoption par le Parlement de la loi Création et Internet venant concrétiser les travaux de la Mission « Olivennes » sur le développement et la protection des œuvres et programmes culturels sur les nouveaux réseaux,
- ✓ une forte implication dans la réforme de l'audiovisuel, tant autour des obligations d'investissement des chaînes avec lesquelles, aux côtés de la SCAM, des accords interprofessionnels ont été négociés et signés, que sur la réorganisation du secteur public et de son financement (cessation de la publicité en soirée / Commission Copé) et la mise en œuvre de relations contractuelles avec la nouvelle entité unique France Télévisions,
- ✓ la mobilisation sur les problématiques touchant le spectacle vivant (Entretiens de Valois),
- ✓ la recherche d'une solution permettant d'améliorer la rémunération des réalisateurs de télévision sans amputer pour autant celle des scénaristes,
- ✓ et enfin une réforme de l'action culturelle visant à rendre plus visible et transparente son fonctionnement, tant vis-à-vis des auteurs que des bénéficiaires des aides accordées (applicable au titre du budget 2009).

■ En Belgique

Sous la présidence de Luc Jabon, et avec le concours de Frédéric Young, délégué général pour la Belgique, le Comité belge s'est fortement mobilisé pour améliorer les services aux auteurs et faire évoluer favorablement leur statut professionnel (notamment un nouveau statut fiscal positif). Il a également porté la parole des créateurs dans les débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour la Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Comité permanent des Arts de la Scène.

Le Comité belge a enfin poursuivi ses divers programmes d'action culturelle et mis en chantier la réorganisation du site de promotion des auteurs BELA, dans l'objectif d'en faire une « communauté de créateurs francophones » en ligne.

■ Au Canada

Le Comité canadien présidé par Emile Gaudreault, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, ont renégocié plusieurs licences avec des chaînes conventionnelles ainsi qu'avec divers radiodiffuseurs (public francophone d'une part et anglophones implantés au Québec d'autre part).

Divers projets d'action culturelle (aides individuelles au travers des « Bourses SACD », ateliers « Le Quatuor » et « Un projet/Trois feedbacks », favorisant les échanges entre auteurs et l'interdisciplinarité) ont également permis de valoriser l'image de la SACD et de s'impliquer dans le secteur de la création.



Le Conseil d'administration (photo : J. Attard)



Les débats du Conseil d'administration (DR)

■ LA VITALITÉ DE LA SOCIÉTÉ : ADHÉSIONS ET PROMOTIONS EN 2008

■ Les nouveaux auteurs membres

La SACD a accueilli en 2008, 1550 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 9,88 % de moins qu'en 2007.

Leur grande majorité est de nationalité française (81,5 %), le reste se partageant entre des auteurs belges (7,4 %), canadiens (3 %) ou d'autres nationalités, francophones ou non (8,2 %).

Comme les années antérieures, les deux tiers sont des hommes, et en matière d'âge, la tranche des 30-50 ans représente près de 66% des adhésions de l'année. Compte tenu des 116 démissions et des 3 retraits d'apport intervenus en cours d'année, la SACD compte au 31/12/2008, 48 896 associés (tous grades sociaux confondus).

■ Leur répertoire

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 60 % au titre du spectacle vivant, 35 % au titre de l'audiovisuel, et 5 % au titre d'œuvres mixtes.

■ Les promotions : les nouveaux sociétaires et les sociétaires-adjoints

389 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui **3 173** (+ 5 % par rapport à 2007).

222 sociétaires-adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2008. Leur nombre au 1^{er} janvier 2009 atteint **4 472** (+ 4,4 % par rapport à 2007).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires entreprises depuis 15 ans ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenu en 2001, l'évolution des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

UNE ENTREPRISE VIVANTE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Société civile gérée par et pour les auteurs, la SACD est aussi - autour de Pascal Rogard, directeur général, et de Janine Lorente, directrice générale adjointe - une entreprise de plus de deux cents collaborateurs très attachés à la Société et passionnés par leur mission au service des auteurs.

■ LA POURSUITE DES CHANTIERS STRATÉGIQUES

Parmi les quatre axes stratégiques de la SACD définis depuis 2006, deux demeurent d'actualité :

- Le chantier **Process** (dont la réalisation demeure de la responsabilité de Muriel Couton, Directrice du développement et de la coordination), visant à harmoniser et structurer l'organisation du travail dans les diverses directions, se poursuit. Dans ce domaine, l'année 2008 a essentiellement été orientée vers le projet du nouveau système d'informations PIMENT. Le projet de mise en place d'une gestion électronique de documents (GED) a démarré et une phase-test est en cours au sein de la Direction de l'audiovisuel. Par ailleurs diverses procédures administratives internes ont été revues ou définies (missions et déplacements, gestion financière des placements, etc.)

- Le chantier **Services Ciblés** (dont la responsabilité est assumée par Yves Le Coent, contrôleur de gestion) a défini, à partir de la typologie des auteurs (activités, niveaux des droits encaissés) déterminée en 2006-2007, le socle de l'« offre de services » de la SACD à leur intention, et a identifié de nouveaux services à leur proposer en matière de perception-répartition, de promotion, d'information et d'assistance. La plupart de ces services nécessitant des adaptations informatiques, leur mise en œuvre interviendra en 2009, après l'implémentation du nouvel outil informatique PIMENT.

en savoir plus

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SOCIÉTARIAT :

Pour être admis au grade de **sociétaire** au 1^{er} janvier 2009, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2008 :

- ✓ d'un répertoire constituant **5 000 parts**,
- ✓ d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à **22 572 €**,
- ✓ d'une ancienneté de deux ans au grade social de **sociétaire-adjoint**.

Pour établir cette promotion, 1038 dossiers ont été examinés. 222 auteurs remplissaient les critères et ont été promus.



Jacques Fansten, président, et Janine Lorente, directrice générale adjointe, accueillent les nouveaux sociétaires en mars 2009 (DR)



Le Comité de direction avec Pascal Rogard, directeur général, et Janine Lorente, directrice générale adjointe. (DR)

Par ailleurs, s'agissant des **nouveaux marchés dans le secteur audiovisuel**, un chantier transversal sur le « **web 2.0** » (ou plus généralement sur les plateformes de partage de vidéos) a été constitué en 2008 entre les différents services de la SACD. L'objet de ce chantier est d'appréhender la problématique constituée par ce nouveau mode de diffusion des œuvres, d'envisager la façon de contracter avec ces nouveaux opérateurs, d'accueillir éventuellement au sein du répertoire de la SACD de nouvelles œuvres créées spécifiquement pour le web et de répartir de manière juste et efficace les droits perçus pour ses membres auprès des plateformes de partage de vidéos. Les conclusions de ce groupe seront rendues courant 2009.

■ LE CHANTIER INFORMATIQUE

Les travaux relatifs à ce projet dénommé « PIMENT », commencés en 2006, se sont poursuivis et intensifiés en 2008 et ont permis la mise en production du nouveau système d'information de la SACD en avril 2009.

La refonte de notre système informatique aura constitué un chantier immense, tant nous partions d'une infrastructure techniquement très ancienne, et d'une architecture morcelée, fractionnée, comme autant de systèmes informatiques indépendants... C'est pourquoi ce projet a mis plus de temps que ce que nos experts avaient envisagé au départ. Pour autant il a été pour la Société un élément fédérateur et mobilisateur considérable, porté par la ténacité de la DSI (Direction des systèmes d'informations) et par la DDC (Direction du développement et de la coordination), ainsi que les équipes de formateurs et de correspondants, qui ont su motiver l'ensemble des collaborateurs.

Cette livraison du nouveau système - socle nécessaire des outils de gestion de notre « cœur de métier » - n'est pourtant qu'une étape vers les nouveaux services qu'il permettra de développer et de mettre en ligne à l'usage des auteurs et des utilisateurs du répertoire de la SACD. Après l'ajustement indispensable des premières utilisations, cette perspective occupera le reste de l'année 2009.

■ LE TRAVAIL SUR LE MANAGEMENT

Pour renforcer l'efficacité de son fonctionnement interne, notamment en matière de circulation de l'information, de transversalité entre les directions et services et d'implication des collaborateurs, la Direction générale a réuni le comité de direction et plusieurs cadres responsables d'entités ou services, dans le cadre d'un séminaire de deux jours à l'automne 2008.

Celui-ci a été l'occasion de travailler sur le management de la Société, autour d'une meilleure formalisation des réunions internes, et de la définition d'indicateurs de suivi d'activité et d'objectifs par services et directions.

Par ailleurs, les groupes de travail mis en place l'an passé par les collaborateurs ont livrés en 2008 leurs suggestions dans les divers domaines sur lesquels ils ont travaillé (reconnaissance et valorisation des compétences, transversalité, amélioration du management et communication interne) et - en accord avec la Direction générale plusieurs propositions ont été mises en œuvre.

■ LE RÉSEAU DE PERCEPTION EN PROVINCE

Encadré par la Direction de la gestion des droits et du réseau (DGDR), le réseau d'environ 80 représentants en province (y compris la région parisienne) qu'à l'exception de trois villes (Lyon, Nantes et Nice) la SACD partage avec la SACEM, assure pour le spectacle vivant la détection des séances et la perception des droits afférents aux exploitations en dehors de Paris.

L'audit détaillé des dossiers en instance et l'examen des situations y afférentes, engagé auprès des délégations en 2007 s'est poursuivi auprès d'une dizaine d'entre elles en 2008, permettant le déblocage de nombreux dossiers et l'ajustement de la procédure de « recouvrement » élaborée l'an dernier avec le groupe de travail « réseau ».



Les cadres de la SACD au cours du séminaire à l'automne 2008 (DR)

■ LES DÉLÉGATIONS BELGE ET CANADIENNE

En **Belgique**, l'action de la délégation générale de la SACD s'est prioritairement axée sur l'élaboration d'un nouveau contrat général de représentation avec la RTBF ainsi que sur les négociations relatives aux diffusions numériques : nouveaux bouquets, vidéo à la demande, etc.

Par ailleurs, sur le plan interne, elle s'est mobilisée sur l'amélioration des services aux auteurs (perfectionnement des répartitions, révision des barèmes audiovisuels et reprographie, modernisation des mandats dans le domaine du spectacle vivant).

Ont également été préparées la création d'une filiale commune SACD-SCAM au Luxembourg ainsi que la mise en place d'une structure nouvelle destinée à fédérer les auteurs néerlandophones.

Au **Canada**, la situation de la SACD est plus délicate dans l'environnement anglo-saxon du copyright. La délégation - qui fonctionne dans le cadre d'une filiale à 100 %, la « SACD Limitée » - a néanmoins développé de nombreuses activités et poursuivi ses négociations de licences avec des chaînes conventionnelles et spécialisées, y compris deux radiodiffuseurs anglophones opposés au système de droit d'auteur mis en œuvre au Québec par la SACD.

Cette activité a permis à la délégation de voir localement progresser en 2008 le nombre d'adhésions, de déclarations d'œuvres au répertoire et d'auteurs canadiens rémunérés par la SACD.

UNE GESTION DANS DE BONNES CONDITIONS EN 2008

Les comptes 2008 ne présentent pas d'éléments exceptionnels mais témoignent de bonnes conditions de gestion tant en matière d'exploitation que du point de vue financier - et cela en dépit d'une conjoncture économique particulièrement difficile -, qui ont permis d'assumer le **rééquilibrage important des provisions couvrant les engagements de la SACD à l'égard de ses salariés**, tout en assurant aux auteurs en fin d'exercice **un remboursement très significatif de retenue statutaire**. (cf. Chapitre 5. La SACD en chiffres).

■ LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Dans sa présentation modifiée depuis 2007 pour faire apparaître - en matière sociale - le « cantonnement » des ressources affectées aux allocations complémentaires versées aux auteurs retraités ou préretraités sous forme de « libéralités » et - en matière culturelle - la distinction des ressources et charges d'« affectation légale » et des ressources et charges affectées, à caractère « volontaire », la gestion des activités sociales et culturelles a été marquée en 2008 par :

- ✓ la diminution (-3,7 %) des ressources d'action sociale (hors éléments exceptionnels), notamment celles affectées au cantonnement des libéralités, en raison essentiellement de la baisse des sommes issues du domaine public et des revenus des dons et legs, et la baisse conjointe des dépenses courantes de solidarité (-10 %) en tenant compte pour 2007 d'un soutien exceptionnel (60K€) couvert par une reprise de la provision correspondante,
- ✓ la hausse des ressources d'action culturelle, liée à celle des encaissements de copie privée de 2007 (+18,3 %), des produits financiers qui lui sont affectés, et surtout à celle des « irrépartissables » (+79 %) et du côté des charges, la part croissante des aides mixtes ainsi que l'imputation - également en hausse, conformément aux décisions du Conseil d'administration - des charges de gestion,
- ✓ et, s'agissant des autres postes, à la fois la baisse des autres ressources (-14,5 %), à cause du recul du prélèvement d'action culturelle et sociale (CISAC) et des perceptions issues du domaine public (-10 %), et la progression du poste « Défense professionnelle », correspondant aux soutiens accordés aux organisations professionnelles d'auteurs ».

Globalement, la gestion des actions sociales et culturelles dégage un excédent, reporté au compte de gestion.

■ LE COÛT DE LA GESTION

Les « frais de gestion » - qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD - sont constitués par les charges générales figurant au débit du compte de gestion (cf. chapitre 5) sous déduction des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2008 à 28,2 M€, soit un volume global inférieur d'environ 0,55 M€ à celui de 2007 (-1,92 %).

Cette diminution résulte de la baisse des principaux postes de charges d'exploitation, à l'exception des achats et charges externes - qui ne progressent toutefois que modérément (+ 1,9 %) et où se compensent des baisses importantes (sur les frais d'assemblée, les affranchissements, les prestations de GRITA) et quelques hausses (honoraires et travaux informatiques liés au nouveau système d'information PIMENT) - :

en savoir plus

LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2008

Chiffres en milliers d'€

Charges nettes de personnel	16 480	58,41 %	Informatique	2 284
Achats et charges externes nettes	10 467	37,10 %	Immeubles	1 139
Autres charges d'exploitation	15	0,05 %	Fonctionnement	7 044
Impôts et taxes	621	2,20 %		
Dotations aux amortissements	596	2,11 %		
Charges except. hors provisions	29	0,00 %		
Intéressement	5	0,02 %		
Total frais de gestion	28 212			

- ✓ les charges nettes de personnel reculent de 0,8 %, en l'absence cette année d'indemnités conventionnelles ou transactionnelles,
- ✓ les impôts et taxes baissent de 10 % (baisse de la contribution sur la formation professionnelle des salariés),
- ✓ les autres charges reculent de 47 % et de même les dotations aux amortissements diminuent à nouveau de près de 4 % consécutivement à la fin d'amortissement de certains immeubles ou équipements importants,
- ✓ et enfin le léger recul des perceptions a induit l'absence d'intéressement (les 5 k€ figurant aux comptes 2008 concernent un reliquat de versement au titre de 2007).

Dans la mesure où le volume des perceptions de la SACD a légèrement reculé dans l'année (-0,40 %), mais toutefois près de 5 fois moins vite que les frais de gestion, le ratio « frais de gestion sur perceptions » s'établit à 15,71 %, ce qui représente une nouvelle amélioration par rapport à 2007 (15,95 %) qui constituait pourtant une année exceptionnelle en la matière.

Même si elle demeure toujours perfectible, ce chiffre traduit la poursuite du renforcement de l'efficacité « économique » de la Société.

LE FINANCEMENT DE LA SACD

Le maintien d'un niveau élevé des perceptions en 2008 - malgré un léger tassement après une année 2007 exceptionnelle - et les performances de la gestion financière ont permis à nouveau cette année de limiter la contribution des auteurs (au travers d'un remboursement significatif de retenue statutaire) sans déséquilibrer le financement de la Société, avec un niveau toujours élevé des ressources d'exploitation et un maintien des ressources diverses et exceptionnelles.

Exploitation

En raison du remboursement de retenue statutaire décidé en fin d'année à concurrence de 1,87 M€ (soit une « ristourne » de près de 10 % au bénéfice des auteurs), les retenues sur droits ont plus régressé que les perceptions en 2008. Toutefois, elles couvrent toujours plus de 60 % des besoins de financement de la SACD.

Leur cumul avec les autres ressources d'exploitation, en recul relatif à cause notamment du retour à un niveau plus faible qu'en 2007 des droits prescrits (affectés en produits de gestion) mais également au recul des « produits divers » et à la stagnation des perceptions pour frais administratifs (en corrélation avec l'évolution des perceptions spectacle vivant en France), permet à la Société de continuer à financer près de 80 % de sa gestion par ses ressources d'exploitation.

De leur côté les ressources diverses et exceptionnelles restent - bien qu'en progression - à un niveau modeste de 6,4 %, le solde du financement de la gestion étant couvert par les ressources financières nettes, dont le montant progresse de façon importante, mais dont la contribution en proportion (14,5 %) demeure raisonnable et en phase avec la volonté de la Société de ne pas dépendre de façon excessive des produits financiers pour l'équilibre de sa gestion.

Gestion financière

Dans une proportion qui demeure donc limitée, mais avec une hausse importante en valeur absolue - qui traduit l'accroissement en 2008 de la profitabilité de leur placement-, les capitaux gérés par la Société (cf. encadré) ont continué à compléter ses ressources d'exploitation.

En 2008, les marchés de capitaux ont été affectés par l'intensification de la crise financière mondiale, qui s'est doublée d'une crise de liquidité sans précédent et d'une forte récession économique. Celle-ci s'est traduite par la chute vertigineuse des marchés « actions », assortie d'une volatilité considérable, et par une tension extrême sur les marchés monétaires accompagnée d'une remontée des taux à court terme en Europe. Dans ce contexte, les stratégies mises en œuvre sur les deux compartiments de nos capitaux gérés se sont rejointes dans une orientation très sécuritaire des placements et des contreparties, et l'exploitation des opportunités de rendements monétaires élevés.

Pour la **trésorerie courante** (environ 120 millions d'€), l'allocation sécuritaire de nos actifs engagée en 2007 a été poursuivie, en privilégiant les supports monétaires « purs » (soit sous forme d'OPCVM « de trésorerie », soit surtout de titres de créances négociables à capital et rendement garantis). Les tensions du marché interbancaire et les rémunérations élevées qui en découlaient nous ont permis de générer près de 7,3 M€ de produits financiers effectivement réalisés et de plus values latentes, représentant globalement un rendement moyen annuel de + 4,08 %, supérieur d'environ 50 points de base à celui constaté en 2007.

Pour le **portefeuille**, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié « SACD Investissement », l'exposition au risque « actions » a de nouveau été réduite à moins de 15 %, pour le désensibiliser le plus possible à la chute des marchés, et une partie de la gestion « taux » a été allouée comme en 2007 sur des supports stables et rémunérateurs. Cette stratégie a permis de limiter à -7,75 % la contre-performance de notre FCP, et de préserver en fin d'exercice une plus value latente de plus de 2,4 M€ dans laquelle il n'a pas été nécessaire - cette année encore - de puiser pour l'équilibrage de la gestion.

en savoir plus

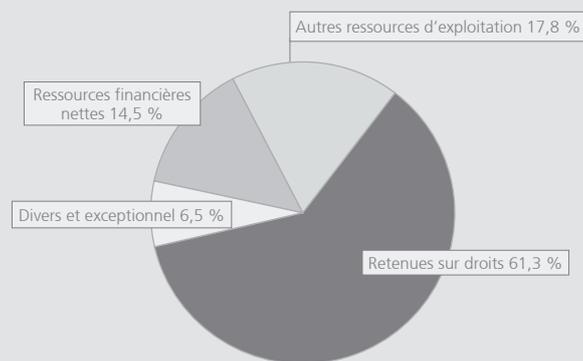
LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

Chiffres en milliers d'€

FINANCEMENT BUDGET GÉNÉRAL

Retenues sur droits	17 281
Autres ressources d'exploitation (1)	5 017
Ressources financières nettes (2)	4 088
Divers et exceptionnel (3)	1 825
Total	28 212

(1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des mises à disposition de personnel (5.220 - 203 k€ = 5 017 k€)
 (2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (4 257 - 169 k€ = 4 088 k€)
 (3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges de gestion des actions sociale et culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), du solde des activités sociales et culturelles, des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion :
 [254 + 1.895 - (4.213 - 3.530) + 467 - (126 - 29) - 9 = 1.825 k€]



LA GESTION FINANCIÈRE

La SACD dispose de deux types de capitaux, dont la gestion financière - par les produits qu'elle génère - constitue l'une des ressources de la Société :

- la **trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépartissables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.
- le « **portefeuille** », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » - c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur -, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2008 un **volume permanent d'environ 150 M€**.

■ LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

■ La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer - indépendamment de la perception et la répartition des droits - le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres.

La cotisation a été maintenue en 2008 à 40 € (niveau inchangé depuis deux ans).

■ Les retenues sur droits

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2008, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2008 mais limité au niveau de 0,50 % (auquel il est appliqué depuis le 1^{er} juillet 2007).

Par contre, les autres taux de retenue statutaire (cf. encadrés) n'ont pas varié, et - comme c'est le cas depuis l'an dernier - la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » (CCSA), encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs est désormais incorporée aux prélèvements statutaires pour le calcul des taux moyens de retenue.

Rappelons néanmoins, que le niveau important des perceptions encaissées sur l'exercice a permis au Conseil d'administration - conformément aux dispositions statutaires - d'envisager en fin d'année une **restitution de retenue statutaire** à concurrence de 1,87 M€ aux ayants droit ayant bénéficié de répartitions au cours de l'exercice.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable, est en 2008 encore moins élevé que celui constaté en 2007. Il s'est en effet élevé à 10,80 % des perceptions (contre 11,36 % en 2007), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

Spectacle vivant :	14,90 %	(contre 15,76 % en 2007)
Audiovisuel :	9,10 %	(contre 9,49 % en 2007)
Écrit :	5,2 %	(contre 4,58 % en 2007)

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, 89,20 € reviennent aux auteurs.

en savoir plus

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE

En application des décisions budgétaires, un prélèvement spécifique est appliqué depuis 2004, **en amont de leur répartition aux auteurs** et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, **à tous les droits encaissés par la SACD** (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels pour des raisons techniques les taux de retenues appliqués avaient été respectivement portés de 2 à 3 % et de 5 à 6 %).

Fixé à un niveau de 1 % de 2004 à 2006 inclus, puis ramené successivement à 0,75 % puis 0,50 % depuis 2007(et les retenues sur les contrats particuliers audiovisuels respectivement à 2,75 % puis 2,50 % et 5,75 % puis 5,50 %), **ce prélèvement spécifique a été reconduit à hauteur de 0,50 % pour l'exercice 2009.**

en savoir plus

LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2007 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation (étranger) et droit de reproduction mécanique	7 %
Contrats particuliers	2,5 % ou 5,5 %
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En matière de perceptions audiovisuelles, les **droits de représentation** dont la gestion est confiée à la SDRM au titre du mandat commun que la SACD, la SACEM, la SCAM et l'ADAGP lui ont conféré dans le cadre des contrats inter sociaux, ne supportent **aucune retenue de la part de la SDRM.**

Par contre, s'agissant des **droits de reproduction mécanique** (TV, INA, TV5, radios locales privées, et diffuseurs divers), ainsi que des **redevances pour copie privée** en provenance de COPIE FRANCE et SORECOP, ou encore des **perceptions concernant la vente des cassettes (K7) sonores et vidéo ou des DVD**, l'intervention de la SDRM engendre le prélèvement - sur les droits que reçoit d'elle la SACD - d'une retenue dont le détail (taux et montants au titre de 2008) figure dans le tableau ci-dessous :

Nature des droits	Taux	Montant des retenues 2008 (€)
• Droits de reproduction « contrats généraux » :		} 585 136
TV et INA :	3 %	
TV5 et Divers radios locales privées	11 % 19 %	
• Redevance Copie privée (sonore et audiovisuelle) (*)	0,5 %	38 938
• K7 sonores et vidéo, DVD	12,37 %	215 371

(*) : Cette retenue est appliquée après prélèvement en amont de la SDRM des retenues respectives de COPIEFRANCE (0,7 %) et SORECOP (1,3 %).

■ LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LA SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission permanente de Contrôle (CPC) des SPRD.

Ce contrôle s'ajoute à ceux qu'opèrent - de façon externe - le commissaire aux comptes de la Société, et - de façon interne -, la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

En 2008, la Commission permanente a diligenté une étude sur la formation et la gestion de la trésorerie au sein de plusieurs SPRD - dont la SACD -. Elle a également contrôlé le suivi par les SPRD de diverses recommandations qu'elle avait émises dans son rapport annuel de 2005.

Dans le cadre de son étude sur la trésorerie, la Commission - qui a globalement constaté la prudence de la gestion des SPRD en la matière - a exprimé des recommandations générales portant notamment :

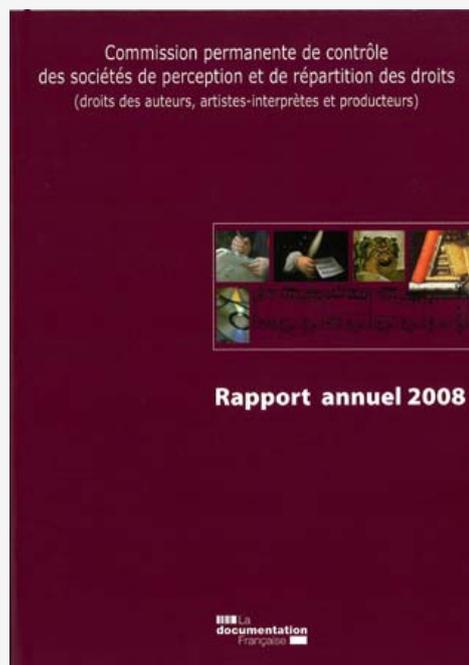
- ✓ sur la vigilance que les sociétés devaient exercer à l'égard de leurs délais de répartition et du volume des droits en suspens ou non répartis, qui constituent l'essentiel de leur trésorerie,
- ✓ sur l'affectation des produits financiers, dont la comptabilisation en ressources de gestion (plutôt que leur distribution aux auteurs) ne devait pas induire un laxisme sur le contrôle des charges,
- ✓ et enfin sur la nécessité pour les SPRD de renforcer le volume et la transparence de l'information fournie à leurs associés en matière de gestion financière.

Les recommandations spécifiques à la SACD ont été peu nombreuses et plutôt techniques (mode de comptabilisation des droits en attente de règlement au spectacle vivant, réduction des droits en suspens, affectation en ressources d'action culturelle des produits financiers associés aux reliquats), les éléments comparatifs de l'étude faisant apparaître par ailleurs la Société comme celle - en dehors des sociétés intermédiaires - où le volume de la trésorerie demeure le plus faible en regard de ses perceptions (77 %).

S'agissant du suivi de ses recommandations de 2005, la Commission est revenue sur divers sujets :

- ✓ le rôle et le coût d'intervention des sociétés intermédiaires (SDRM, SESAM, EXTRA MEDIA), à propos desquels elle a pris acte de notre volonté de maîtriser le poids des retenues et de poursuivre notre interrogation sur la pertinence de leur intervention,
- ✓ les procédures de répartition et les règles de classement des œuvres, pour lesquelles la Commission a salué la réforme de notre barème audiovisuel adoptée en 2006,
- ✓ et enfin la question des œuvres tombées dans le domaine public ou empruntant à ces dernières, à propos desquelles la Commission a pris acte de l'analyse du Ministère de la Culture, n'exprimant pas d'objection à notre pratique contractuelle en matière de perceptions et de prélèvements applicables à l'exploitation des œuvres concernées.

Les résultats de ces études qui constituent donc le 6^{ème} rapport annuel de la Commission permanente ont été rendus publics en avril 2009. Ce rapport figure sur le site de la Société www.sacd.fr accompagné des remarques que les sociétés - et notamment la SACD pour ce qui la concerne - y ont apportées.



Rapport 2008 de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Défendre le statut des auteurs,
développer les moyens de la création,
et soutenir la diversité culturelle

3

LES ACTIONS POLITIQUES

Ne cessant d'œuvrer, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur », la SACD a entrepris à ce titre en 2008 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

■ EN FRANCE

La SACD a participé en 2008 à de **nombreuses consultations, auditions et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics**, et notamment :

- ✓ aux travaux de la Commission L311-5, sur la copie privée numérique et son extension aux nouveaux supports d'enregistrement et de stockage des œuvres, laquelle, après l'annulation en Juillet 2008 par le Conseil d'Etat de ses décisions en matière de rémunération pour copie privée des disques durs externes et DVD enregistrables, a choisi - à l'issue d'une étude d'usage - de maintenir les barèmes en vigueur ;
- ✓ ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique), qui ont porté notamment sur la responsabilité des prestataires techniques de l'Internet, et sur les conséquences pour l'exploitation des œuvres de la liquidation judiciaire des sociétés de production audiovisuelle.

La Société a également assuré un **suivi attentif des évolutions réglementaires et législatives et une mobilisation auprès des politiques et des parlementaires** :

- ✓ par sa participation à la réflexion sur l'avenir du service public audiovisuel, dans le cadre de la commission « Copé », à laquelle plusieurs contributions ont été remises ;
- ✓ par sa contribution à la concertation sur l'avenir du spectacle vivant, dans le cadre des « Entretiens de Valois », auxquels plusieurs auteurs ont participé avec assiduité et ténacité et y ont défendu les propositions de la SACD (création d'un observatoire national du spectacle vivant, loi d'orientation pour le spectacle vivant, association des auteurs à la direction et au développement des théâtres publics et des lieux de création) ;
- ✓ par sa participation à la réforme du cinéma, autour de deux grands objectifs (améliorer la phase de développement des films en créant un compte de soutien auteurs, rendre plus crédible et fiable le principe de la rémunération proportionnelle des auteurs) ;
- ✓ par la poursuite de son travail d'information au travers de rencontres régulières avec députés et sénateurs, et de conférences de presse ;
- ✓ par ses auditions sur divers sujets (projet de loi de finances 2009, Mission Richard-Kessler sur les rapports producteurs/diffuseurs) ;
- ✓ et enfin par ses contributions à divers dossiers spécifiques (chronologie des médias, engagements de programmation cinématographiques, cahier des charges du service public).

Elle s'est enfin beaucoup mobilisée pour défendre la protection des auteurs contre le piratage sur Internet dans le cadre du projet de loi « Création et Internet », au travers de la promotion du système de « riposte graduée » à l'égard des internautes téléchargeant illégalement les œuvres. Les débats sur ce sujet, tant au Parlement que devant l'opinion publique, ont largement débordé sur 2009.

La collaboration de la SACD et la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia) décidée dans la perspective de négocier plus efficacement avec des groupes audiovisuels de plus en plus concentrés et globalisés, et de mieux défendre les auteurs et la création face aux réglementations nationales et européennes, a été annoncée publiquement en Janvier 2008 au Fipa.

Elle s'est concrétisée tout au long de l'année par un « front uni » dans les négociations politiques et inter sociales, en France et à l'étranger, et dans une collaboration croissante dans des domaines concrets (création d'une filiale commune au Grand-duché de Luxembourg, relations avec la CPC des SPRD, gestion financière, etc.).



Journée des auteurs du cinéma et de l'audiovisuel au Théâtre du Vieux Colombier le 20/10/2008. C. Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, entourée de P. Duhamel, Directeur général de France Télévisions, et P. Rogard, directeur général de la SACD (photo : L. Monier)



M. Alduy (Canal +) et P. Rogard dans le cadre des rencontres organisées par la SACD au Festival de Cannes 2008 (photo : J. Attard)



Autour de V. Reding, membre de la Commission européenne, responsable de la société de l'information et des médias, de gauche à droite : T. Marshall, C. Klapisch, J. Fansten, C. Vincent, S. Amigorena et O. Lorelle (photo : J. Attard)



N. Kosciusko-Morizet entourée de gauche à droite premier plan : B. van Effenterre, P. Rogard, J. Fansten ; second plan : P. Bonis, JM. Gaillaud, A. Le Diberder, G. Prieur, L. Heynemann.



P. Rogard et D. Olivennes (photo : J. Attard)

■ EN EUROPE

La SACD est intervenue pour faire valoir les intérêts des auteurs dans de nombreux dossiers ou consultations de la Commission Européenne :

- ✓ dans le cadre de la plateforme de discussion sur les « contenus créatifs en ligne » (débats sur l'interopérabilité et la transparence des DRM, la circulation des contenus, les licences multi territoriales et la lutte contre la piraterie), dont les travaux feront l'objet d'une synthèse en 2009,
- ✓ sur la révision du cadre réglementaire européen des télécommunications (« Paquet Télécoms ») et ses incidences avec le projet de loi français « création et Internet »,
- ✓ sur le livre vert sur « le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance » et les consultations engagées sur d'éventuelles exceptions au droit d'auteur au sein de l'Union européenne,
- ✓ sur la consultation lancée sur la copie privée, à l'occasion de laquelle s'est mise en place une plateforme de discussion réunissant ayants droit, fabricants de matériels et supports informatiques et consommateurs, pour trouver des solutions concrètes sur divers sujets.

La Société a également poursuivi sa mobilisation sur la politique commerciale de l'Union européenne, à l'occasion des négociations bilatérales menées - notamment avec la Corée - sur le modèle du partenariat conclu avec les pays des Caraïbes en 2007, qui instrumentalisaient la Convention Unesco pour la diversité culturelle tout en trahissant son esprit et sa lettre.

■ ET PLUS GÉNÉRALEMENT SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La SACD, qui assume toujours la présidence de la « **Coalition française pour la Diversité Culturelle** », a poursuivi son action pour la défense et la promotion de ce principe en participant à la rédaction d'une brochure sur la convention internationale pour la diversité culturelle (adoptée en 2005 sous l'égide de l'UNESCO) ainsi que d'un guide sur les politiques culturelles en France.

Elle a également participé aux travaux d'élaboration de directives opérationnelles permettant la mise en application de la dite convention, entrée en vigueur depuis 2007.

DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET RELATIONS AVEC LES UTILISATEURS DU RÉPERTOIRE

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2008 de plusieurs manières.

Elle a continué à apporter son **soutien financier au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs**, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé, d'un montant global de 367,2 k€ a bénéficié à comme l'an passé :

- à l'UGS (Union Guilde des Scénaristes)
- au Club des Auteurs (autre organisation professionnelle de scénaristes)
- au groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- à la SRF (Société des Réalisateurs de Films)
- aux EAT (Ecrivains Associés du Théâtre)
- à l'APMS (Association Professionnelle des Metteurs en Scène)
- à l'AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française)
- et aux Chorégraphes Associés.

La Société a également poursuivi en 2008, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

en savoir plus

Coalition française pour la diversité culturelle

Créée en 1997 sous le nom de Comité de vigilance, la coalition française pour la diversité culturelle a été renommée en janvier 2004, s'harmonisant ainsi avec la terminologie des autres coalitions pour la diversité culturelle constituées dans le monde.

Ces différentes coalitions (42 à ce jour) sont regroupées au sein du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle.

Les objectifs de ce Comité sont :

- ✓ La défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création, sous quelque forme que ce soit.
- ✓ La défense de la capacité des Etats et des groupements d'Etats à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus.
- ✓ Le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC.
- ✓ Le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

La coalition française pour la diversité culturelle est présidée par Pascal Rogard.

www.coalitionfrancaise.org



Au spectacle vivant, un nouveau traité général de représentation définissant les conditions d'accès au répertoire a été signé avec le **Théâtre du Lucernaire** à Paris.

De même, un **protocole d'accord** a été conclu avec effet au 1^{er} octobre 2008 avec le **SNSP** (Syndicat National des Scènes Publiques) créé en 1995, qui regroupe environ 150 lieux subventionnés principalement par les collectivités territoriales. Ce protocole « diffuseurs » tient compte des conditions d'exploitation des œuvres et de l'économie générale du spectacle vivant dans le secteur public (abattement de 10 % sur les prix de cession, minima garantis, avance sur droits au bénéfice des auteurs, caution solidaire du syndicat).

Par ailleurs, s'agissant des **auteurs producteurs**, le Conseil d'administration a voté en juillet 2008 le principe de non intervention de la SACD pour la perception de droits d'auteur, pour les représentations réunissant des critères bien spécifiques (l'auteur producteur doit assumer la responsabilité du paiement des droits, être le seul ayant droit de l'œuvre et solliciter le bénéfice de cette mesure dérogatoire avant les représentations).

Enfin une **nouvelle procédure** visant à améliorer les délais de gestion des œuvres spectacle vivant a été décidée également en juillet 2008, par **simplification du traitement des autorisations** (l'absence de réponse des auteurs ayant accepté ce système à une demande d'autorisation valant acceptation des conditions communiquées par la Société).

À l'**audiovisuel**, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

✓ celui de la **VAD** (vidéo à la demande) pour lequel la SACD, poursuivant sa volonté de contractualiser avec l'intégralité des opérateurs, a finalisé en 2008 avec Vidéo@volonté, Locafilm, Darty et Vodmania, des accords assurant la perception des droits revenant aux auteurs des œuvres exploitées sous forme de paiement à l'acte, sur la base de 1,75 % des sommes payées par le consommateur ;

✓ celui des **relations avec DAILYMOTION**, plateforme de partage de vidéos avec laquelle un premier contrat a été signé en septembre 2008 par la SACD (aux côtés de la SCAM et de l'ADAGP) pour assurer la perception des droits afférents aux œuvres licitement mises à disposition sur le site et relevant des répertoires respectifs des trois sociétés ;

✓ celui de la définition des **recettes nettes part producteur (RNPP)** dans les contrats de renouvellement, pour lequel un protocole a été signé avec la plupart des catalogues de films (TF1 International, Studio Canal, ARGOS, Les Films du Jeudi, Roissy Films, etc.) ;

✓ celui du **contrat général avec Radio France**, auquel a été adjoint un avenant - négocié dans le cadre inter social - concernant l'utilisation des œuvres sur le service de Podcast gratuit du site Web de la radio publique ;

✓ et enfin celui du **partage inter social des droits en provenance d'ARTE**, dont la révision par les sociétés concernées (SACEM, SACD, SCAM et ADAGP) nous a permis d'accroître de près de 90 % (sur la base des droits 2007), les sommes revenant à notre répertoire.

Enfin, de **nouveaux barèmes de répartition** ont été définis au titre de sept situations (ou types d'œuvres) bien précis : adaptation de formats étrangers (provenant de pays disposant d'une société d'auteurs ayant un contrat avec la SACD), adaptation par utilisation d'une œuvre audiovisuelle ou cinématographique préexistante (n'appartenant pas à notre répertoire), œuvres radiophoniques, captations et créations, œuvres mixtes (cinéma et TV), et enfin - dans le secteur de l'animation - emprunt de personnages et part du créateur graphique.

Ces barèmes adoptés par le Conseil d'administration après une large concertation avec les répertoires concernés, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de Juin 2009.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y représenter mieux ses associés, la SACD a conclu en 2008 de **nouveaux accords de réciprocité** :

✓ dans le secteur audiovisuel - un nouvel accord de réciprocité a été conclu - en partenariat avec la SCAM - avec la société norvégienne NORWACO (pour les droits de copie privée) ainsi qu'avec la société argentine DAC, nouvellement créée, qui représente les réalisateurs ;

✓ dans le secteur du spectacle vivant, un accord a été signé avec la société arménienne ARMAUTHOR ;



Signature de l'accord avec Dailymotion - de gauche à droite : J. Fansten (président de la SACD) M.C. Leclerc Senova (directrice juridique de la SCAM), M. Rogard (directeur France de Dailymotion), C. Ramonbordes (directrice générale de l'ADAGP), G. Demartino (directeur juridique de Dailymotion) et P. Rogard (directeur général de la SACD). (DR)

en savoir plus

La CISAC

La CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Avec **222 sociétés d'auteurs dans 118 pays**, la CISAC représente ainsi indirectement plus de 2 millions de créateurs et couvre l'ensemble des répertoires artistiques : la musique, les arts dramatiques et littéraires, les œuvres audiovisuelles, les arts graphiques, visuels et photographiques.

Les activités de la CISAC ont pour objectif d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a aujourd'hui étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique. Qu'il s'agisse de conserver les archives historiques de la propriété intellectuelle ou de rassembler les données les plus récentes sur la gestion collective, de gérer les normes internationales ou de créer un réseau reliant ses sociétés membres entre elles, la CISAC est un prestataire de services pour ses membres.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux à Budapest, Buenos Aires et Singapour.

www.cisac.com

✓ et au titre des deux répertoires, une convention de partenariat a été signée avec la société calédonienne SACENC.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux **instances politiques et techniques de la CISAC** (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), au sein de laquelle elle est membre du conseil d'administration depuis 2004.

La SACD y milite toujours pour qu'une plus grande attention soit portée par cette institution aux questions audiovisuelles (lobbying auprès de la Commission et du Parlement européens, fluidification des échanges de droits audiovisuels via des bases de données et formats communs).

Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD

Percevoir et répartir efficacement le revenu des auteurs
et s'engager activement en faveur de la solidarité
et de la création

4

LA MISSION ÉCONOMIQUE : PERCEPTIONS ET RÉPARTITIONS EN 2008

LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

Si comme les années antérieures, l'exploitation du répertoire de la SACD en 2008 s'est globalement à nouveau accrue, cette année voit apparaître - au niveau des divers indicateurs de cette activité - des différences entre le secteur audiovisuel et celui du spectacle vivant.

En matière de **déclaration d'œuvres nouvelles** au répertoire de la Société (cf. encadré), l'année 2008 a enregistré globalement 4,9 % d'œuvres nouvelles de plus qu'en 2007, mais avec une forte disparité entre le spectacle vivant (où au contraire les œuvres déclarées en 2008 sont moins nombreuses que l'année précédente) et l'audiovisuel (où elles progressent de 10 %).

S'agissant des **chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré), si l'on note un léger recul dans le domaine du spectacle vivant, où le nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2008 recule de 4,71 % (après une hausse de plus de 15 % en 2007), à l'audiovisuel, le nombre d'œuvres diffusées en 2007 - dont les droits ont été répartis en 2008 pour l'essentiel - augmente de près de 40 %, mais les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD ne passent d'une année à l'autre que de 178 000 à 181 550 soit + 2 %.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

Spectacle vivant

- ✓ Près de **47 000 représentations** à Paris
- ✓ Près de **115 000 représentations** en Province

Nombre de séances à Paris	
Amateurs	619
Professionnels	
• Théâtres privés	18 177
• Théâtres subventionnés État	3 686
• Compagnies Indépendantes	19 797
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	4 458
TOTAL	46 737

Nombre de séances en Province et Ile de France	
Amateurs	20 338
Professionnels	
• Tourneurs privés	4 744
• Théâtres subventionnés État	6 325
• Compagnies Indépendantes et divers	81 922
• Théâtres municipaux	1 579
TOTAL	114 908

Audiovisuel

- ✓ **111 238 œuvres** diffusées en 2007

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	82 620	74,27 %
Films cinéma	18 825	16,92 %
Courts métrages	2 163	1,95 %
Radio	7 630	6,86 %
TOTAL	111 238	

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2008 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

en savoir plus

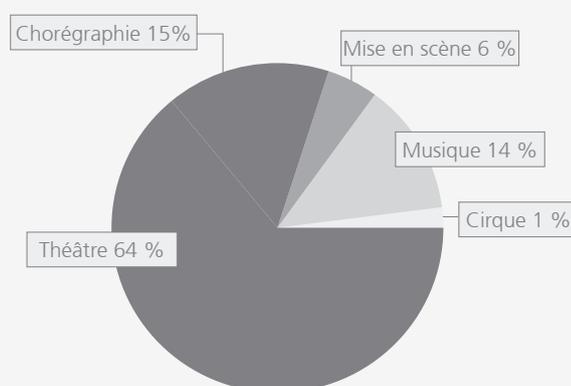
Les œuvres nouvelles

18887 œuvres nouvelles ont été déclarées en 2008, dont :

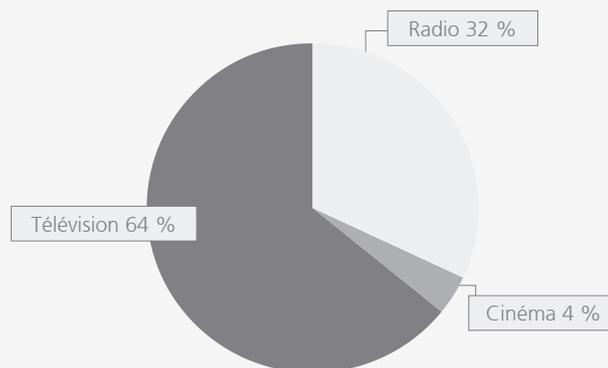
- ✓ 4 878 au titre du spectacle vivant (26 % du total et - 8,2 % qu'en 2007)
- ✓ 14 009 au titre de l'audiovisuel (74 % du total et + 10,4 % qu'en 2007)

Déclarations d'œuvres du spectacle vivant : 26 %(*)

(*) dont : œuvres originales 73 % - œuvres adaptées 21 % et œuvres adaptées du domaine public 6 %



Déclarations d'œuvres audiovisuelles : 74 %



✓ **181 550 heures de programme**

- **Télévision** : 96,21 %, avec 174 676 heures de programme.
- **Radio** : 3,79 %, avec 6 874 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 63 % des œuvres et 80 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

■ **LES PERCEPTIONS EN 2008**

Les perceptions de la SACD en 2008 se sont élevées à **179 570 034 €**, marquant ainsi un léger tassement (- 0,40 %) **par rapport à 2007**. Corrigée de la part exceptionnelle des encaissements de 2007 (environ 5,7 M€), liée aux rattrapages consécutifs à la renégociation inter sociale, cette évolution représente malgré tout une progression réelle d'environ + 2,8 %.

Les perceptions audiovisuelles, après leur bond spectaculaire de 2007, sont en diminution de 1,24 %. S'agissant par contre des perceptions spectacle vivant, elles progressent de 1,88 %, progression inférieure d'environ un point à celle de l'an passé et qui contraste avec le recul en volume de l'activité évoquée plus haut (moins d'œuvres nouvelles, moins de représentations). L'écrit demeure très marginal avec un volume en forte régression (-60 %).

Le poids respectif des répertoires de la société se trouve donc rééquilibré cette année :

- **Spectacle vivant** 58 028 174 € soit **32,3 %**
- **Audiovisuel** 121 366 880 € soit **67,6 %**
- **Écrit** 174 980 € soit **0,1 %**

Au spectacle vivant, l'évolution globale de +1,88 % recouvre de fortes disparités :

- **très bonne progression des exploitations parisiennes** (+8,43 %), qui efface le recul de 2007 et s'explique par la conjonction de facteurs divers (hausse importante des perceptions dans les théâtres privés et dans les petites et moyennes salles - régularisation de nombreux dossiers -, ainsi que dans les « grandes » salles, stagnation dans les théâtres subventionnés par la Ville et forte baisse des perceptions en provenance des théâtres nationaux et subventionnés par l'Etat et des spectacles amateurs et des cafés-théâtres - secteurs qui avaient certes fortement progressé en 2007 -) ;

- **recul de -2,43 % des perceptions en « province »** (= France hors Paris), qui vient toutefois après deux années de forte progression, et qui répercute notamment par la baisse significative des tournées privées celle des perceptions parisiennes de 2007 ; par ailleurs les droits issus du secteur subventionné SYNDEAC chutent également, mais ceux des théâtres municipaux se redressent, alors que les compagnies indépendantes et les exploitations amateurs continuent de progresser ;

- **évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger** avec une progression significative (+12,1 %) de celles issues des **pays francophones** à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une **stagnation (+ 0,06 %)** de l'étranger proprement dit (où se compensent une croissance forte en Italie et en Extrême Orient, ou plus modérée dans les pays de langue allemande et en Europe de l'Est, et des baisses importantes en Espagne et dans les pays de langue anglaise).

À l'audiovisuel, la baisse modérée (-1,24 %) traduit une **stagnation globale en France (- 0,30 %)** où se compensent les progressions de la copie privée (+ 4,1 %), ainsi que celle (+1,2 %) des droits issus des contrats généraux (effets toujours positifs du partage inter social, montée en puissance de la TNT et des opérateurs ADSL) malgré la baisse des recettes publicitaires, et la chute des perceptions issues des contrats individuels ainsi que de la gestion des vidéogrammes (chute du DVD non encore relayée par la hausse de la VAD). A l'étranger, les droits sont également en baisse, notamment dans les pays francophones (Belgique et Canada).

Pour l'écrit, les perceptions enregistrées en 2008 sont en baisse sensible (-60 %), évolution uniquement liée aux sommes perçues en Belgique via Repobel, puisque de nouveau nous n'avons rien encaissé en France.

■ **LES PERCEPTIONS 2008 ET LEUR VENTILATION**

CHIFFRES EN MILLIERS D'€

• **Spectacle vivant**

		Variation 2008/2007
Paris	19 980	+ 8,43 %
Province DOM TOM	31 655	-2,43 %
France	50 865	+ 1,56 %
Pays à intervention directe	2 849	+ 12,13 %
Étranger	4 308	+ 0,06 %
Édition graphique	6	-80,63 %
TOTAL	58 028	+ 1,88 %

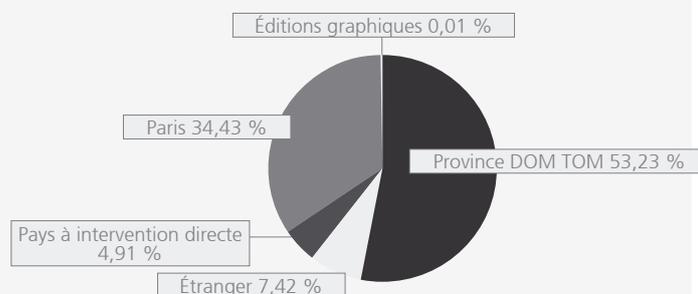
• **Audiovisuel**

		Variation 2008/2007
Copie privée	10 423	+ 4,14 %
Contrats généraux	88 649	+ 1,15 %
Contrats particuliers	2 888	-30,74 %
Contrats nouveaux protocoles	2 264	-16,85 %
France	104 225	-0,30 %
Pays à intervention directe	9 606	-13,62 %
Étranger	7 536	+ 4,30 %
TOTAL	121 367	+ 19,28 %

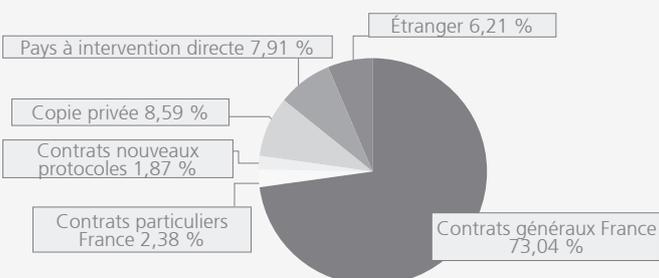
• **Écrit**

		Variation 2008/2007
Droits Reprographie - Belgique	175	-60,15 %
Droits Reprographie - France	0	ns
TOTAL	175	-60,15 %

Spectacle vivant : 32,3 %



Audiovisuel : 67,6 %



Écrit : 0,1 %



■ LES RÉPARTITIONS DE DROITS ET LES REVENUS DES AUTEURS

■ Légère baisse des répartitions en 2008

Le montant des droits répartis en 2008 **est en recul de -2,85 %** par rapport à l'année précédente, qui avait été marquée par une accélération du rythme et du niveau des répartitions individuelles. Ce chiffre **répercute de façon amplifiée le léger recul des perceptions en 2008**.

Au **spectacle vivant**, où les délais sont courts (en moyenne un mois), l'évolution des répartitions (+ 2,58 %) dépasse toutefois celle des perceptions (+ 1,88 %), ce qui s'explique notamment par les efforts entrepris pour répartir des droits restés en suspens.

À l'**audiovisuel**, où les délais sont plus longs, la baisse des répartitions (-5,1 %) amplifie le recul des perceptions encaissées en 2008 (-1,24 %), mais résulte aussi très largement du fait que la répartition avait été exceptionnellement accélérée - et donc augmentée - en 2007 (+ 22,7 %).

S'agissant de l'**écrit**, les sommes réparties en 2008 résultent des seuls droits de reprographies encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celle des perceptions.

■ LES REVENUS DES AUTEURS

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, même si la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année (tant pour les auteurs vivants que pour l'ensemble des ayants droit) augmente à nouveau en 2008 (près de + 5 %).

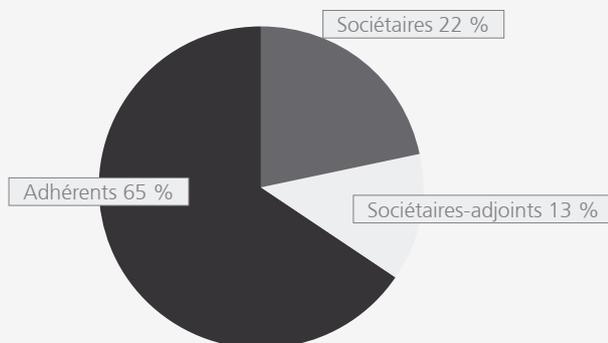
✓ **17 905 auteurs vivants**, membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2008 : parmi eux 11 730 adhérents, 2 262 sociétaires adjoints et 3 913 sociétaires. Ce chiffre est **en augmentation** (+ 4,83 %) par rapport à 2007.

Tranche de revenus de :	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	22	3	26	51	0,3 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	5	6	80	91	0,5 %	99,7 %
75 000 à 100 000 €	5	8	84	97	0,5 %	99,2 %
50 000 à 75 000 €	9	21	189	219	1,2 %	98,7 %
40 000 à 50 000 €	5	23	121	149	0,8 %	97,2 %
30 000 à 40 000 €	20	35	176	231	1,3 %	96,6 %
20 000 à 30 000 €	54	65	284	403	2,3 %	95,3 %
15 000 à 20 000 €	35	61	198	294	1,6 %	93,1 %
10 000 à 15 000 €	118	103	293	514	2,9 %	91,4 %
5 000 à 10 000 €	362	220	506	1 088	6,1 %	88,6 %
3 000 à 5 000 €	416	206	402	1 024	5,7 %	82,5 %
1 000 à 3 000 €	1 693	495	628	2 816	15,8 %	76,8 %
0 à 1 000 €	8 986	1 016	926	10 928	61,0 %	61,0 %
TOTAL	11 730	2 262	3 913	17 905	100,0 %	100,0 %

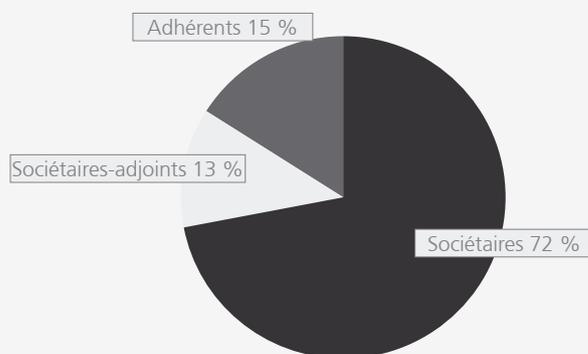
La distribution des revenus demeure assez stable par rapport à 2007 mais néanmoins toujours inégalitaire, notamment en fonction des grades sociaux, et si on note encore - tous grades confondus - une progression des auteurs se situant au sein des tranches de rémunération médianes (5 à 40 k€), celle-ci s'accompagne d'une baisse du nombre d'auteurs présents dans les tranches de rémunération les plus fortes, et au contraire d'un gonflement sur les plus basses (moins de 5 K€).

■ RÉPARTITION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Nombre d'auteurs

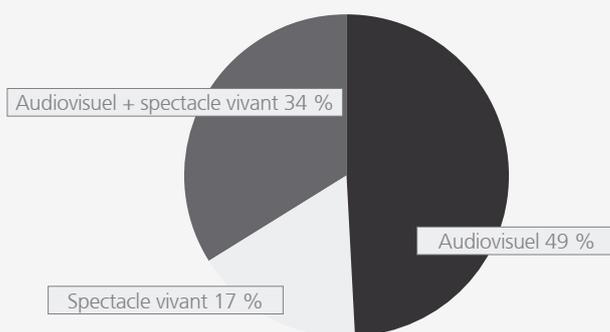


Droits nets versés

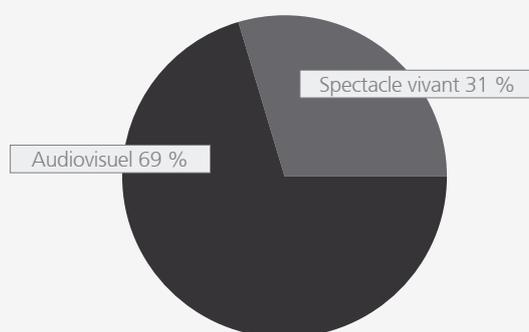


■ RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRES

Nombre d'auteurs



Droits nets versés



✓ **21 386 ayants droit** (auteurs vivants et successions, mais hors sociétés) ont vu leurs comptes en 2008 crédités de droits (soit 4,77 % de plus que l'an passé).

Tranche de revenus de :	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle Vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	35	140	51	226	1,1 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	2	73	42	117	0,5 %	98,9 %
75 000 à 100 000 €	2	72	39	113	0,5 %	98,4 %
50 000 à 75 000 €	0	166	85	251	1,2 %	97,9 %
40 000 à 50 000 €	2	127	43	172	0,8 %	96,7 %
30 000 à 40 000 €	1	183	76	260	1,2 %	95,9 %
20 000 à 30 000 €	2	308	149	459	2,1 %	94,7 %
15 000 à 20 000 €	4	230	102	336	1,6 %	92,5 %
10 000 à 15 000 €	11	381	210	602	2,8 %	91,0 %
5 000 à 10 000 €	59	728	486	1 273	6,0 %	88,1 %
3 000 à 5 000 €	73	578	537	1 188	5,6 %	82,2 %
1 000 à 3 000 €	328	1 361	1 534	3 223	15,1 %	76,6 %
0 à 1 000 €	3 096	6 227	3 843	13 166	61,6 %	61,6 %
TOTAL	3 615	10 574	7 197	21 386	100,00 %	100,00 %

De façon assez spectaculaire, le nombre des ayants droit exclusivement « spectacle vivant » est en très forte baisse (-60 %) par rapport à l'an dernier et ces derniers se concentrent de façon encore plus marquée sur les tranches de revenu les plus basses (98,4 % touchent moins de 10 000 €). Cette concentration est moins forte pour les ayants droit exclusivement audiovisuels, qui sont plus nombreux (2,7 %) à figurer dans les tranches élevées. Les ayants droit « multi répertoires », dont le nombre double par ailleurs, mais dont les revenus étaient traditionnellement les moins irrégulièrement répartis, se concentrent également désormais sur les tranches de rémunérations les plus basses : moins de 10 000 € (88,9 % contre 68,2 % en 2007), entre 10 000 et 50 000 € (8,1 % contre 21,71 % en 2007), plus de 50 000 € (3 % contre 10,11 % en 2007), ce qui est sans doute lié au transfert important dans cette catégorie d'auteurs préalablement purement « spectacle vivant ».

LA MISSION SOCIALE

■ L'IMPLICATION AU SERVICE DES AUTEURS

■ Participation aux organismes sociaux des auteurs

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurance maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD/IRCEC (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces deux organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA : participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc. / pour le RACD-IRCEC : évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

L'administration de la Société est également présente par l'intermédiaire de Véronique Perlès, Directrice des relations auteurs-utilisateurs, et de Jean-Louis Blaisot, Directeur administratif et financier, qui participent aux réunions de ces instances.

En 2008, une campagne de communication a été menée auprès des auteurs sur l'intérêt de l'affiliation à l'AGESSA. Elle a abouti à une augmentation notable du nombre d'auteurs « affiliés » notamment du côté audiovisuel (+20 %) mais aussi spectacle vivant (+7 %)



Conseil d'administration de l'AGESSA (Avril 2009) (DR)



Assemblée générale de l'AGESSA (Avril 2009) (DR)

■ Information sociale et professionnelle

En 2008, le Pôle auteurs-utilisateurs a poursuivi sa politique d'information sociale et professionnelle structurée, à destination notamment des jeunes auteurs, au travers des réunions d'information initiées depuis 2006 en partenariat avec le CNC / Centre National du Cinéma (4 rencontres) pour l'audiovisuel, et avec le syndicat des Chorégraphes associés d'une part et le Théâtre 13 à Paris d'autre part, pour le spectacle vivant.

Par ailleurs une quinzaine d'interventions ont été réalisées d'une part dans des écoles et organismes de formation du secteur audiovisuel (FEMIS, CEEA, GERTA, etc.) et d'autre part des institutions publiques ou des manifestations liées au spectacle vivant (Atelier du Rhin à Colmar, ANPE Spectacle, Salon mondial du Cirque, etc. ...) pour y apporter des informations pratiques sur la SACD, le statut de l'auteur et les droits qui en découlent.

■ LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente - sur ses ressources propres - des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant - ainsi que leurs proches - dans leur vie quotidienne.

■ Les allocations complémentaires à la retraite

Part financièrement prépondérante de son action sociale permanente, la SACD attribue à ses membres sous certaines conditions :

- ✓ le versement d'une allocation aux membres de la Société en « préretraite » (entre 60 et 65 ans),
- ✓ le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, qui bénéficie partiellement au conjoint survivant, en cas de décès.

Le fonctionnement de ces libéralités s'inscrit depuis 2006, dans le cadre d'un « cantonnement » des ressources qui lui sont allouées par décision du Conseil d'administration (c'est-à-dire d'une limitation des charges au produit annuel des dites ressources). Ces ressources proviennent des perceptions effectuées dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (contribution à caractère social et administratif), de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et d'une quote-part des redevances perçues contractuellement par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Des versements trimestriels sont alloués aux bénéficiaires - à titre provisionnel - et une fois connues les ressources effectivement disponibles pour l'année concernée, le versement du solde intervient, en complément du premier versement trimestriel provisionnel de l'année suivante (en Mars).

Après deux années de progression, le volume global des allocations versées a connu en 2008 une légère baisse de 2,1 % par rapport à 2007, laquelle est due au recul d'une des ressources cantonnées, à savoir les perceptions issues du domaine public.

Pour autant le niveau des pensions servies par le régime de retraite obligatoire du RACD, a été au cours des dernières années fortement revalorisé (augmentation de + 17,5 % du point RACD entre 2003 et 2008) et globalement le cumul des prestations dont bénéficient les auteurs retraités a donc progressé sur la période à un rythme préservant l'érosion monétaire (+8,9 %).

■ Soutien social et solidarité

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.



Les rencontres CNC-SACD

en savoir plus

Les chiffres clés de l'action sociale en 2008

Budget global : 3,092 M€

✓ Allocations complémentaires à la retraite 2,949 M€

Nombre de bénéficiaires : 1 242 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : 2 497 €

Ventilation des bénéficiaires par tranches

Montant annuel de :	
50 000 € et plus	0
40 000 à 50 000 €	0
30 000 à 40 000 €	0
20 000 à 30 000 €	8
15 000 à 20 000 €	15
10 000 à 15 000 €	32
5 000 à 10 000 €	104
3 000 à 5 000 €	120
1 000 à 3 000 €	471
0 à 1 000 €	492

✓ Aides de solidarité : 0,180 M€, dont

• Soutiens individuels

Nombre de dons : 58

Montant moyen : 1 387 €

• Allocations filleuls

Nombre de filleuls : 16

Montant des bourses allouées de 417,75 à 1 044,50 €

✓ Nombre de personnes reçues en 2008 par le service social : 250

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides supplémentaires, pour faire face à des difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne se limitent pas à une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

LA MISSION CULTURELLE

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met non seulement en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais/SACD) son « **action culturelle** » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la **promotion de son répertoire**, et distingue par **divers prix** des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

■ L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2008 de la SACD est de **4 600 154 €** (*cf. chapitre 5*).

■ Les ressources de ce budget se décomposent de la manière suivante :

Affectations légales	4 046 900 €
(1) Copie privée audiovisuelle [art L 321- 9 du CPI]	2 067 857 €
(2) Copie privée sonore [art L 321- 9 du CPI]	418 287 €
(3) Droits irrépatriables [art L 321-9 du CPI]	1 143 499 €
(4) Produits financiers	156 500 €
(5) Reliquats années précédentes	260 756 €
Affectations volontaires	553 255 €
(6) Copie privée sonore [part répartissable]	543 699 €
(7) Produits divers	9 555 €
TOTAL	4 600 154 €

Depuis 2007, la présentation des ressources affectées par la SACD à son action culturelle distingue celles qui relèvent de l'application de ses obligations légales et celles qui relèvent de choix volontaires de la Société.

Les **affectations légales** correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-dessus), auxquelles - avec l'assentiment de la CPC des SPRD - nous ajoutons désormais :

- ✓ une quote-part de produits financiers, correspondant à la rémunération sur l'année - au niveau de rendement moyen de la trésorerie courante de la Société - des capitaux constitutifs des ressources « légales » ci-dessus (*poste 4*) ;
- ✓ et la reprise des reliquats des années antérieures, c'est-à-dire des sommes non utilisées et mises en réserve précédemment (*poste 5*).

en savoir plus

La Fondation Paul Milliet

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondin, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2008, elle a accordé 24 aides pour un montant total de 44 888 € et un montant moyen de 1 870 €.



Le Conseil d'administration de la Fondation Paul Milliet (DR)

S'agissant des **affectations volontaires**, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle sont les suivantes :

- ✓ une quote-part de la partie répartissable (75 %) des droits de copie privée sonore perçus au cours de l'année N-1 (2007 en l'occurrence) au bénéfice des compositeurs de musique (poste 6, page précédente),
- ✓ les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie que la SACD a encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals tels qu'Avignon, Nîmes, etc. (poste 7, page précédente).

S'agissant de la **contribution versée chaque année au titre de l'action culturelle par la SDRM** (Société de perception du droit de reproduction mécanique) au sein de laquelle la SACD est associée aux côtés de la SACEM et de la SCAM, aucun abondement n'a été comptabilisé au titre des affectations volontaires sur l'exercice 2008. Pour autant la SACD a bien reçu à ce titre en 2008, un montant de 7 460 € qui a été affecté à titre de provision sur le budget d'action culturelle de l'exercice 2009, de façon à donner désormais à cette ressource un caractère « certain », comme c'est déjà le cas pour l'essentiel des autres ressources (hormis les recettes de billetterie) qui correspondent à des encaissements de l'année précédente.

■ L'affectation des montants disponibles pour 2008

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives », la SACD a - comme les années antérieures - consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle :

- ✓ **au financement total de ses « charges directes » d'action culturelle** à concurrence du montant global de 3 916 481 €, ces charges concernant des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines,
- ✓ **au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle** (à concurrence du solde de 683 673 € - constitué par la différence entre le budget disponible de 4 600 154 € et le montant total des aides directes, soit 3 916 481 € -).

Sur les 3 916 481 € d'aides directes, un montant de **2 173 522 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière, dont la décomposition est la suivante :

Prix SACD	23 000 €
Action décentralisée province	65 269 €
Actions internationales	50 000 €
Subvention Beaumarchais-SACD	929 016 €
ARP	135 193 €
Action culturelle Belgique	160 000 €
Action culturelle Canada	17 433 €
Fonds SACD	270 000 €
Fonds de réactivité	110 130 €
Reliquats année en cours	413 481 €

Il convient de préciser que figurent sous les rubriques :

- « **Prix SACD** », les prix attribués chaque année par la Société pour récompenser et encourager le talent de divers auteurs relevant de ses disciplines,
- « **Action décentralisée province** », le budget mis à disposition des représentants régionaux de la Société en métropole et les DOM-TOM, pour des actions culturelles locales,
- « **Actions internationales** », les soutiens consentis par la SACD pour la circulation et la promotion à l'étranger des œuvres d'expression française et pour la diversité culturelle,
- « **Subvention Beaumarchais** », le soutien accordé par la SACD comme les années antérieures à cette association qu'elle a elle-même créée en 1988, dans le but d'aider financièrement les auteurs dans leur travail d'écriture et de conception et participer à la réalisation de leurs projet, et dont la Société assure la majeure partie du financement,



François-Xavier Demaison interviewé lors de « Paris fait sa comédie ». (DR)



G. Dambury, lauréate du Prix de la francophonie, entourée de MA. Sevestre et B. Allain (photo : P. Fabre)

- « ARP » (Association des Réalisateur Producteurs), la part de copie privée audiovisuelle contractuellement collectée par la SACD pour le compte des auteurs producteurs membres de cette société, et leur revenant en conséquence,
- « Action Culturelle Belgique », et « Action Culturelle Canada », les budgets consentis à la délégation générale de la SACD en Belgique, et à la SACD Limitée au Canada, budgets dont l'utilisation fait l'objet - dans le cadre des délégations qui leur sont statutairement dévolues - de décisions autonomes des comités belge et canadien de la Société,
- « Fonds SACD », le budget destiné à alimenter le fonds d'aide à la production créé par la SACD en 2005, pour soutenir chaque année entre 15 et 20 projets issus du théâtre privé et du théâtre public (créations ou reprises d'œuvres contemporaines d'expression française, spectacles d'humour, etc.).
- « Fonds de réactivité », un budget de réserves destiné à abriter des aides sollicitées en cours d'année - indifféremment pour tous les répertoires - et présentant un intérêt stratégique important justifiant une réactivité rapide,
- « Reliquats année en cours », la dotation de la provision des sommes non utilisées au 31/12/2008.

Le reste, soit un montant de **1 742 959 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	354 311 €
Danse	140 200 €
Musique	360 200 €
Radio	37 570 €
Télévision	437 110 €
Cinéma	217 068 €
Création interactive	29 300 €
Arts du cirque	89 000 €
Arts de la rue	78 200 €

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (cf. chapitre 5) les répartit depuis l'an dernier entre les aides à la création, à la diffusion et à la formation, et ventile leur imputation entre les ressources légales et volontaires, étant précisé qu'en l'état des procédures d'attribution des aides d'action culturelle appliquées au budget 2008, il s'agit de **constatations « a posteriori »** et non d'une affectation préalable par grande masse du budget d'action culturelle.

■ Les règles d'attribution des aides d'action culturelle

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD, définie par le Conseil d'administration du 22/04/1999 et appliquée pour le budget d'action culturelle 2008, consiste en :

- ✓ l'attribution de 80 % du budget global d'action culturelle à des actions culturelles générales, toutes disciplines confondues, dans le cadre de décisions arrêtées par le Conseil d'administration dans son ensemble,
- ✓ l'attribution de 20 % du budget global d'action culturelle à des actions spécifiques à chaque discipline en particulier, le budget applicable à chaque discipline étant calculé sur cette quote-part de 20 % au prorata des perceptions qu'il génère, et le choix des bénéficiaires au sein de chaque discipline revenant aux administrateurs représentant la discipline concernée.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

À ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les projets présentés :

- correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources de la copie privée ;
- respectent le droit d'auteur ;
- relèvent d'un répertoire de la SACD ;
- présentent un caractère « collectif » concernant plusieurs auteurs ;
- valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone ;
- soulignent la diversité des écritures ;



Autteurs studio avec Tonie Marshall et Jean-Paul Rappeneau (Photo J. Attard)



L. Doutreligne, J. Fansten et P. Notte lors de la présentation de la nouvelle édition des Petites Formes (DR)

- favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation ;
- présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

À l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacune des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soutenir pour les présenter au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des « 80 % » le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des « 20 % » affectée à leur discipline les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

Lors du vote annuel du budget d'action culturelle par le Conseil d'administration de la Société, le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés fait l'objet d'un débat et d'une décision expresse du Conseil dans son ensemble, pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % ». S'agissant de l'enveloppe des « 20 % », son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets retenus ultérieurement au titre de cette « enveloppe » sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure définie en 1999.

NB : Tous les projets concernant des structures bénéficiaires dans lesquelles des administrateurs de la SACD exercent des fonctions statutaires et/ou dirigeantes font l'objet – quels que soient leur montant et leur importance stratégique – d'une décision du Conseil d'administration dans son ensemble (comme pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % »), et d'une ratification expresse en assemblée générale, dans le cadre de l'approbation des conventions réglementées.

■ LES MANIFESTATIONS EMBLÉMATIQUES

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou co-produit dans divers festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Texte Nu** » : cycle de lectures de textes dramatiques souvent inédits associant un comédien et un auteur contemporain francophone. Après Avignon, cette manifestation est désormais accueillie par Nîmes Culture, Festival organisé par France Culture ;
- « **Le Vif du Sujet** », formule associant dans une création originale un interprète qui choisit un chorégraphe qui lui écrit un solo, a longtemps été programmée en Avignon. Depuis 2004 elle s'est « exportée » dans d'autres festivals (en 2008 au « Printemps de la Danse » en Charente), le Festival d'Avignon conservant une manifestation intitulée « **Sujets à Vif** », dans laquelle la danse est associée à différentes formes d'expressions artistiques ;
- « **Auteurs d'espaces** », dont la troisième édition a eu lieu en 2008, est une manifestation initiée par la SACD dans le cadre du festival « Chalon dans la rue » pour soutenir les arts de la rue ;
- « **Scénariser la ville** » a été - en Août 2008 - une autre manifestation emblématique en faveur des arts de la rue dans le cadre du Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac.

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (le FIPA à Biarritz, les RITV de Reims, le festival de la Fiction TV de La Rochelle, le Festival de Luchon, ainsi que les festivals des scénaristes de Bourges et Aix les Bains, et aussi les Radiophonies), à des **festivals « cinéma »** (le FIF à Cannes



FIPA 2009 : Débat État des lieux de la fiction. De gauche à droite : JP. Bertrand (directeur régional de France 3 Aquitaine), C. Miller (auteur, scénariste, co-présidente de la commission télévision de la SACD), J. Ralite (sénateur), P. Bouteiller (journaliste, administrateur SCAM), P. Duhamel, (directeur général de France Télévisions), G. Mordillat (auteur, réalisateur), JP. Guérin (producteur et président de l'Union syndicale de la production audiovisuelle). (DR)



Festival TV de La Rochelle. De gauche à droite : P. Bloch, P. Duhamel, D. Kessler, F. Lefebvre, B. Lesage, J. Peskine, P. Rogard, C. Tardieu.



Les auteurs et interprètes des *Sujets à Vif* à Avignon : D. Lavant, A. Didier-Weill, S. Prunec, D. Galas, L. Poitrenaux, J. Cima (Photo : P. Grosbois)



Avignon Les Sujets à Vif *La Nudité du ragoût*, L. Citrik, clown, I. Wéry, auteur, metteur en scène (Photo : P. Grosbois)

bien sûr, mais aussi le Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand, le Festival International d'animation d'Annecy, Premiers plans à Angers, Festival du film « grolandais » à Quend, Forum Cartoon, le French Film Festival de Richmond aux USA...). Elle est également présente **sur les « nouveaux marchés » audiovisuels** (Festival Films Pocket organisé par le Forum des Images). Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, colloques et rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

■ LA PROMOTION DU RÉPERTOIRE DRAMATIQUE À L'ÉTRANGER.

Pour favoriser la promotion du répertoire des auteurs contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés notamment par l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

■ LES PRIX

Chaque année au mois de Juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société organise également la remise d'autres prix (cf. encadrés) :

- le **prix Henri Jeanson**, qui honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma ;
- le **prix Maurice Yvain**, qui distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette ;
- **Les prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier**, qui honorent respectivement le talent confirmé et la révélation d'un auteur ou comédien.

en savoir plus

Le prix Henri-Jeanson

À l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'Administration de la SACD remet, depuis sept ans, un prix portant son nom à un auteur dont l'insolence, l'humour, la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.

Le Prix Henri-Jeanson 2008 a été attribué à Cédric Klapisch.

Ce Prix a été précédemment attribué à Marjane Satrapi, Rachid Bouchareb, Francis Veber, Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési.



Remise du prix Henri Jeanson à Cédric Klapisch (Photo : J. Attard)

en savoir plus

Association Beaumarchais-SACD

Subvention 2008 : 929 016 €, soit + 8 % par rapport à 2007 (hausse qui a suivi celle de la copie privée collectée en 2007).

L'association Beaumarchais-SACD dont Jacques De Decker, à la suite de Claude Santelli décédé en 2001, est le président a été dirigée et animée depuis sa création en 1998, par Paul Tabet. Ce dernier a pris sa retraite au 31/12/2008 et c'est Corinne Bernard, qui travaillait à ses côtés depuis de nombreuses années comme Secrétaire générale, qui lui a succédé comme directrice de l'association.

L'action de Beaumarchais-SACD en 2008, ce sont :

- 104 **aides à l'écriture** (pour environ 2 000 candidatures) toutes disciplines confondues dont la création interactive, les arts de la rue et l'animation,
- la **coproduction** d'une soixantaine de **spectacles** (9 au festival d'Avignon dont un spectacle de cirque),
- une contribution à la réalisation de quatre **films** « long métrage », à la création de 4 **fiction radiophoniques**, à l'édition de 13 **textes de théâtre** et à la traduction de 19 **pièces et scénarios**,
- l'attribution de **prix** dans différents festivals : Pantin, Paris, Créteil, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Rennes, Brest, Lille, Bègles, Montpellier, Evreux, Beauvais, Castres et Vannes,
- l'établissement de 600 **fiches de lecture détaillées**,
- l'organisation de **mis en espace, lectures de scénarios** dans différentes villes de France, destinées à mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais-SACD,
- la poursuite de l'**action internationale** avec l'Association « Étant Donnés » fondée par l'Ambassade de France aux États-Unis, chargée de promouvoir le théâtre français en Amérique (3 traductions et 2 créations), et avec divers partenaires dans d'autres pays (Allemagne, Afrique, Israël, Angleterre, Belgique, Canada, Suède etc.),
- la participation à trois grands **concours** : un en collaboration avec France Culture et France Inter, un autre intitulé « Transfert théâtral » avec DVA-Stiftung (Stuttgart), et le concours de théâtre du Val d'Oise,
- l'organisation des **jours Beaumarchais-SACD à la Maison des Métallos à Paris** (11^e), au mois d'octobre, avec une programmation éclectique qui a été l'occasion de saluer les vingt ans de l'association et mis à l'honneur le cinéma des courts métrages et le film de Marie Hédia « Microclimat », mais aussi le théâtre, l'humour, les arts de la rue, le cirque, etc.

www.beaumarchais.asso.fr

LES PRIX DE LA SACD EN 2008

- GRAND PRIX : **Patrice CHEREAU**
 - PRIX EUROPEEN : **Volker SCHLONDORFF**
 - PRIX THEATRE : **Marc DUGOWSON**
 - PRIX NOUVEAU TALENT THEATRE : **David LESCOT**
 - PRIX DE LA MISE EN SCENE (remis pour la première fois en 2008) : **Jorge LAVELLI**
 - PRIX DU ONE MAN SHOW : **Ged MARLON**
 - PRIX NOUVEAU TALENT ONE MAN SHOW : **Julien COTEREAU**
 - PRIX CINEMA : **Michel GONDY**
 - PRIX NOUVEAU TALENT CINEMA : **Julie DELPY**
 - PRIX TELEVISION : **Alain TASMA**
 - PRIX NOUVEAU TALENT TELEVISION : **Anne GIAFFERI**
 - PRIX ANIMATION : **Guillaume IVERNEL**
 - PRIX NOUVEAU TALENT ANIMATION : **Pierre-Luc GRANJON**
 - PRIX CREATION INTERACTIVE : **Camille GUERMONPREZ**
 - PRIX ARTS DU CIRQUE : **Antoine RIGOT**
 - PRIX ARTS DE LA RUE (ex aequo) : **Philippe NICOLLE** (Cie 26 000 couverts) et **Caroline AMOROS** (Cie Princesses Peluches)
 - PRIX RADIO : **Patrick LIEGIBEL**
 - PRIX NOUVEAU TALENT RADIO : **Bertrand LECLAIR**
 - PRIX MUSIQUE : **Thierry PECOU**
 - PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : **François NARBONI**
 - PRIX CHOREGRAPHIE : **Marc TOMPKINS**
 - PRIX NOUVEAU TALENT CHOREGRAPHIE : **Kataline PATKAÏ**
 - PRIX SUZANNE-BIANCHETTI : **Clotilde HESME**
- MEDAILLES « BEAUMARCHAIS » : **Tsilla CHELTON, Abdou DIOUF, Denis OLIVENNES, Maily TEITELBAUM, Gérard VIOLETTE**



Les lauréats des prix lors de la fête de juin 2008 (Photo : J. Attard)

en savoir plus

LE PRIX MAURICE-YVAIN

À son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

Le prix 2008 a été attribué par le Conseil d'administration à Michel Frantz.

Parmi les lauréats de ce prix : Patrick Laviosa, Thierry Boulanger Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthomieu, Gérard Calvi, Didier Lockwood.



Le Prix Maurice Yvain remis à Michel Frantz (photo : J. Attard)

LES PRIX PLAISIR DU THÉÂTRE ET JEAN-JACQUES GAUTIER

Depuis sa création en 1972, par Marcel Nahmias, un industriel amoureux du théâtre et désireux d'honorer les auteurs, comédiens et metteurs en scène, la SACD est partenaire de l'association « Plaisir du Théâtre », qui décerne chaque année un prix de consécration (le Prix Plaisir du Théâtre) et - depuis 1989 - un prix de révélation (le Prix « Jean-Jacques Gautier »).

En 2008, les prix ont été attribués à James Thierrée (Prix Plaisir du Théâtre) et à Clotilde Hesme (Prix Jean-Jacques Gautier) par le jury de l'association, qui associe critiques, auteurs et comédiens et ils ont été remis à la SACD en Janvier 2009 à l'occasion d'une fête de la création théâtrale contemporaine.

Parmi les lauréats les plus récents de ces prix :

Prix Plaisir du Théâtre : Michel Galabru, Michel Vinaver, Pierre Debauche, Jorge Lavelli, Claude Rich, André Dussolier, Jean-Michel Ribes, Michel Bouquet...

Prix Jean-Jacques Gautier : Thibaut Corrion, Rachida Brakni, Julie Delarme, Marie-Laure Crochant, Fabrice Melquiot, Laurent Laffargue, etc.



Le Prix Plaisir du Théâtre remis à J. Thierrée par R. de Obaldia (Photo : J. Attard)



Le Prix Jean-Jacques Gautier remis à C. Hesme par N. Vaude (photo : J. Attard)

Les chiffres 2008 de la SACD

Présentation

des statistiques des perceptions et répartitions,
des comptes de gestion, du bilan
et du rapport général du Commissaire aux comptes

5

PERCEPTIONS (HT) 2008

Données exprimées en Euros						
SPECTACLE VIVANT	PERCEPTIONS		RETENUES SACD / PERCEPTIONS			
	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 08/07	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Paris	19 979 999,91	8,43 %	2 063 858,56			17 916 141,35
Province (1)	30 884 548,82	-2,43 %	4 796 692,58			26 087 856,24
France	50 864 548,73	1,56 %	6 860 551,14			44 003 997,59
Belgique	2 502 427,89	12,74 %	366 354,30			2 136 073,59
Canada	314 387,02	24,82 %	0,00			314 387,02
Divers (2)	32 316,36	-53,39 %	5 581,71			26 734,65
Pays à Intervention Directe	2 849 131,27	12,13 %	371 936,01			2 477 195,26
Étranger	4 308 130,09	0,06 %	0,00			4 305 476,69
Éditions graphiques	6 363,78	-80,63 %	0,00			6 363,78
TOTAL	58 028 173,87	1,88 %	7 232 487,15			50 793 033,32

AUDIOVISUEL	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 08/07	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Copie Privée (3)	10 423 358,97	4,14 %		39 087,60	760 435,67	9 623 605,16
Contrats Généraux	88 649 285,70	1,15 %		443 350,47	7 846 796,22	80 356 686,07
Contrats Individuels	2 887 977,11	-30,74 %		0,00	0,00	2 887 977,11
Contrats Nouveau Protocole	2 263 944,60	-16,85 %		11 324,20	81 745,62	2 170 874,78
France (1)	104 224 566,38	-0,30 %		493 762,27	8 688 977,50	95 039 143,12
Belgique	8 230 041,71	-8,80 %		40 299,62	791 329,24	7 398 093,61
Canada	782 932,70	-49,03 %		3 097,74	67 454,30	712 380,66
Divers (2)	593 140,91	5,88 %		2 338,48	36 068,43	554 734,00
Pays à Intervention Directe	9 606 115,33	-13,62 %		45 735,85	894 851,98	8 665 208,27
Étranger	7 536 198,34	4,30 %		39 362,05	478 687,65	7 018 007,47
TOTAL	121 366 880,05	-1,24 %		578 860,17	10 062 517,12	110 722 358,86

ÉCRIT	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 08/07	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Droits de reprographie Belgique	174 979,93	-60,15 %				174 979,93
Droits de reprographie France	0,00	ns				0,00
TOTAL	174 979,93	-60,15 %				174 979,93

TOTAL	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 08/07	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
SPECTACLE VIVANT	58 028 173,87	1,88 %	7 232 487,15	0,00	0,00	50 793 033,32
AUDIOVISUEL	121 366 880,05	-1,24 %		578 860,17	10 062 517,12	110 722 358,86
ÉCRIT	174 979,93	-60,15 %		0,00	0,00	174 979,93
TOTAL GÉNÉRAL	179 570 033,85	-0,40 %	7 232 487,15	578 860,17	10 062 517,12	161 690 372,11

(*) CCSA : contribution à caractère social et administratif perçue auprès des diffuseurs du spectacle vivant

(1) Y compris DOM-TOM (+ Monaco pour le Spectacle vivant)

(2) Luxembourg & Anciens pays de l'union française (+ Monaco pour l'Audiovisuel)

(3) Y compris Action Culturelle pour les droits, et hors Action Culturelle pour la retenue statutaire et le prélèvement spécifique

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2008

RÉPARTITIONS	
DROITS RÉPARTIS	VARIATION 08/07
17 978 757,05	+8,32 %
26 293 627,33	-1,57 %
44 272 384,38	+2,22 %
2 068 257,66	+6,98 %
326 908,40	-0,92 %
45 838,39	+46,08 %
2 441 004,45	+6,38 %
4 152 002,17	+5,03 %
5 967,72	-82,25 %
50 871 358,72	+2,58 %

RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
89 878,99	1 303 196,18	16 585 681,88
124 201,77	2 821 373,07	23 348 052,49
214 080,76	4 124 569,25	39 933 734,37
9 422,01	211 841,35	1 846 994,30
1 777,94	36 965,20	288 165,26
317,03	15 173,99	30 347,37
11 516,98	263 980,54	2 165 506,93
20 165,45	246 642,31	3 885 194,41
29,86	527,34	5 410,52
245 793,05	4 635 719,44	45 989 846,23

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	45 989 846,23
Retraite RACD	(1 812 725,85)
cotisations AGESEA, CSG & RDS	(2 240 470,10)
DROITS NETS VERSÉS	41 936 650,28

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 08/07
6 178 411,75	+12,86 %
76 479 803,38	-1,38 %
3 116 984,39	-28,83 %
2 240 801,72	-27,11 %
88 016 001,24	-2,72 %
7 250 799,31	-32,79 %
565 554,52	-56,13 %
930 047,49	+5541,69 %
8 746 401,32	-27,67 %
5 969 570,38	+5,18 %
102 731 972,94	-5,10 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	0,00	6 178 411,75
0,00	479 886,43	75 999 916,95
0,00	145 719,70	2 971 264,69
0,00	0,00	2 240 801,72
0,00	625 606,13	87 390 395,11
0,00	579,91	7 250 219,40
0,00	125,39	565 429,13
0,00	0,00	930 047,49
0,00	705,30	8 745 696,02
734,61	10 244,46	5 958 591,31
734,61	636 555,89	102 094 682,44

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	102 094 682,44
cotisations retraite RACD	(5 549 914,20)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(6 566 423,48)
DROITS NETS VERSÉS	89 978 344,76

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 08/07
174 979,93	-60,15 %
0,00	
174 979,93	-60,15 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	9 124,84	165 855,09
0,00	0,00	0,00
0,00	9 124,84	165 855,09

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 07/06
50 871 358,72	+2,58 %
102 731 972,94	-5,10 %
174 979,93	-60,15 %
153 778 311,59	-2,85 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
245 793,05	4 635 719,44	45 989 846,23
734,61	636 555,89	102 094 682,44
0,00	9 124,84	165 855,09
246 527,66	5 281 400,17	148 250 383,76

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	148 084 528,67
cotisations retraite RACD	(7 362 640,05)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(8 806 893,58)
DROITS NETS VERSÉS	131 914 995,04

NB : Il convient de souligner que ne figurent dans ce tableau que les droits (hors contribution à caractère social et administratif) ayant donné lieu à répartition individuelle (hors bons de reprise), à l'exclusion des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
ACTION SOCIALE	3 429 812	3 641 652
- Charges directes d'action sociale	3 092 812	3 316 652
- Allocations complémentaires aux auteurs	2 948 486	3 014 238
- Dons sur la caisse de solidarité	106 429	185 170
- Autres frais de solidarité	37 897	35 442
- Transfert engagements et remboursements retraite auteurs	0	81 801
- Charges d'exploitation incombant à l'action sociale	337 000	325 000
MAISON DES AUTEURS	315 000	325 000
- Charges d'exploitation incombant à la Maison des Auteurs	315 000	325 000
ACTION CULTURELLE	4 766 480	4 350 032
- Charges imputées sur les ressources légales	4 046 900	3 330 542
Charges directes	3 366 500	2 856 542
- Aides à la création	112 538	211 515
- Aides à la diffusion	483 944	716 073
- Aides à la formation	46 503	92 589
- Aides mixtes	2 310 034	1 605 989
- Reliquats année en cours	413 481	230 376
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales)	680 400	474 000
- Charges imputées sur les ressources volontaires	719 581	1 019 490
Autres charges directes	549 981	532 490
- Aides à la création	20 959	42 887
- Aides à la diffusion	90 131	145 193
- Aides à la formation	8 661	18 774
- Aides mixtes	430 229	325 636
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (solde)	169 600	487 000
BIBLIOTHÈQUE	393 000	382 000
- Charges d'exploitation incombant à la bibliothèque	393 000	382 000
DÉFENSE PROFESSIONNELLE	367 200	343 288
- Soutien aux organisations professionnelles d'auteurs	367 200	343 288
EXCÉDENT REPORTÉ AU COMPTE DE GESTION	466 550	668 959
TOTAL GÉNÉRAL	9 738 042	9 710 931

SOCIALES ET CULTURELLES DES AUTEURS

RESSOURCES	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION SOCIALE	3 138 725	3 487 491
RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES	2 948 485	3 014 239
- Contribution à caractère social et administratif (ccsa)	2 179 359	2 183 321
- Perceptions issues du domaine public (quote part 30%)		
. Domaine public radio télévision	125 263	113 640
. Emprunt répertoire non protégé	231 779	216 590
. Droits de la communauté des auteurs	295 657	387 494
- Participation auteurs 1 % succession	116 427	113 194
AUTRES RESSOURCES D'ACTION SOCIALE	190 239	473 252
Contributions action sociale (SDRM)	115 201	119 018
Revenus des dons et legs	75 038	127 142
Reprise sur provision pour remboursements retraite auteurs	0	92 308
Reprise sur provision pour frais action sociale exceptionnels	0	134 784
RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION CULTURELLE	4 600 154	3 884 006
AFFECTATIONS LÉGALES	4 046 900	3 330 542
Copie privée audiovisuelle	2 067 857	1 748 426
Copie privée sonore	418 287	418 990
Droits irrépartissables (article L 321-9 du CPI)	1 143 499	638 556
Produits financiers	156 500	108 831
Reprise reliquats années précédentes	260 756	415 740
AFFECTATIONS VOLONTAIRES	553 255	553 464
Copie privée sonore part répartissable	543 699	542 684
Contribution action culturelle (SDRM)	0	11 430
Produits divers	9 555	-649
AUTRES RESSOURCES D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	1 999 163	2 339 434
PRÉLÈVEMENT ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CISAC)	476 198	664 745
PERCEPTIONS ISSUES DU DOMAINE PUBLIC (quote part 70 %)	1 522 965	1 674 689
-Domaine public radio-télévision	292 281	265 161
-Emprunt au répertoire non protégé	540 817	505 376
-Droits de la communauté des auteurs	689 867	904 152
DÉFICIT REPORTÉ AU COMPTE DE GESTION	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	9 738 042	9 710 931

COMPTE DE GESTION

Données exprimées en Euros

CHARGES		EXERCICE 2008		EXERCICE 2007
I - CHARGES D'EXPLOITATION		32 634 682		32 025 255
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES		10 507 837		10 354 655
Achats	418 559		413 684	
Charges externes	10 089 278		9 940 970	
B - IMPÔTS ET TAXES		621 270		693 386
C - CHARGES DE PERSONNEL		16 682 275		16 797 883
Salaires	10 432 264		10 091 579	
Charges sociales	4 532 105		4 536 058	
Charges diverses	479 342		1 007 624	
Délégation de Bruxelles	1 238 564		1 162 623	
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		14 656		30 665
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		595 597		619 105
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS		4 213 047		3 529 561
G - REPORT DU SOLDE DU COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (DÉFICIT)		0		0
II - CHARGES FINANCIÈRES		169 299		333 289
Intérêts bancaires	656		816	
Pertes de change	12 143		11 532	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0		48 437	
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0		163 673	
Provision pour charges financières	0		0	
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	156 500		108 831	
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES		125 820		656 114
IV - INTÉRESSEMENT		4 524		470 709
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)		32 934 326		33 485 367
RESULTAT DE L' EXERCICE		9 686		5 231
TOTAL GÉNÉRAL		32 944 011		33 490 598

AU 31 DÉCEMBRE 2008

PASSIF	AU 31 DÉCEMBRE 2008		AU 31 DÉCEMBRE 2007	
CAPITAL SOCIAL		1 758 294		1 692 108
REPORT À NOUVEAU		124 221		118 991
RESULTAT DE L' EXERCICE		9 686		5 231
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		1 892 201		1 816 329
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX		3 772 972		3 156 543
Provision pour pensions personnel	2 118 890		1 838 987	
Provision pour retraites auteurs	0		0	
Provision médailles du travail	143 046		128 634	
Provision indemnités de fin de carrière	1 511 036		1 188 922	
PROVISIONS POUR LITIGES		1 092 219		1 232 566
PROVISIONS POUR CHARGES FINANCIÈRES		0		0
TOTAL II - PROVISIONS		4 865 191		4 389 109
DETTES		168 996 691		162 139 561
Dépôts et cautionnements reçus	10 949		10 949	
Avances et acomptes clients	0		0	
Emprunts et concours bancaires	181 214		987 598	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 439 115		1 984 263	
Personnel	1 484 911		1 659 115	
État et organismes sociaux	8 217 228		7 604 228	
Autres créiteurs divers	3 423 003		2 715 876	
Auteurs créiteurs	51 652 122		51 149 729	
Allocations dues aux auteurs	115 649		259 432	
Organismes professionnels	1 986 774		1 750 243	
Droits audiovisuels à affecter	73 471 427		69 308 427	
Droits spectacle vivant à répartir	5 875 390		5 555 744	
Droits copie privée «Part auteurs» à affecter	5 314 640		5 009 608	
Droits copie privée «Part action culturelle»	3 081 537		3 029 844	
Droits de l'écrit (France) à répartir	21 318		21 318	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
- Audiovisuel	12 099 785		10 679 013	
- Spectacle vivant	621 631		414 174	
TOTAL III - DETTES		168 996 691		162 139 561
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		147 048		37 164
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION		147 048		37 164
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		175 901 131		168 382 163

■ DANSE

- Festival de la Nouvelle Danse d'Uzès
- Faits d'Hiver/Danses d'auteurs
- Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- Montpellier Danse
- Printemps de la danse en Charente

■ THÉÂTRE

- Entr'Actes
- Fonds de développement de la création théâtrale contemporaine (Syndec)
- Fonds de soutien au théâtre privé
- Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- Éditions Actes Sud Papiers
- Éditions Espace 34
- Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- À mots découverts
- Festival Actoral
- Écritures Vagabondes
- Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre du Rond-Point
- Les auteurs vivants ne sont pas tous morts
- Prix jeunes metteurs en scène « théâtre 13 »
- Festival des francophonies
- Festival juste pour rire
- Festival Paris fait sa comédie
- Clastic théâtre

■ MUSIQUE

- Fonds de Création Lyrique
- Fonds de Création Musicale (FCM)
- Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- Festival Agora
- Académie Nationale du Disque Lyrique
- Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- Festival Opéra des Rues
- Festival MUSICA
- Les Musicals

■ ARTS DU CIRQUE

- Jeunes talents cirque

■ ARTS DE LA RUE

- Chalon dans la Rue

■ INTERNATIONAL

- Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- Festival de New York
- Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel (FERA)

■ ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- Association Beaumarchais-SACD

■ TÉLÉVISION

- Le FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- Le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEAA)
- Rencontres Internationales de Télévision de Reims
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- L'Harmattan (La saison télévisée)
- La Poudrière
- Festival International du film de Luchon
- Festival d'Un Jour
- La Gazette des Scénaristes (UGS)
- Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- Forum Cartoon
- Scénaristes en séries (Aix Les Bains)
- Télétek.org (Groupe 25 Images)
- Journées du Scénario (UGS)
- Festival International du Film d'Animation (Annecy)

■ CINÉMA

- Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- Institut Lumière
- Cinéma des Cinéastes
- Quinzaine des Réalisateur
- Semaine Internationale de la Critique
- Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel (FERA)
- La Maison du Film Court
- L'Agence du Court Métrage
- La Poudrière
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Festival d'un Jour
- Les Lutins du Court Métrage
- French Film Festival
- Rencontres du Moyen Métrage (Brive)
- Atelier Grand Nord
- Les Journées du Scénario (UGS)
- Festival Premiers Plans
- Festival du Film Grolandais
- Festival Pocket Film
- Rencontres Cinématographiques de Dijon
- Festival International du Film d'Animation (Annecy)

■ RADIO

- Les Radiophonies
- Festival Longueur d'Ondes
- Du côté des ondes (RTBF)

■ CRÉATION INTERACTIVE

- Les Rencontres de la Jeune Création Numérique (Valenciennes)
- NX Publishing

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 17 avril 2009

Le Commissaire aux comptes
MAZARS / Luc MARTY

Paris

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
Tél. : 01 40 23 44 44
Fax : 01 45 26 74 28
www.sacd.fr

Bruxelles

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. : 00 32 (2) 551 03 20
Fax : 00 32 (2) 551 03 25
www.sacd.be

Montréal

4446, boulevard Saint-Laurent
Bureau 202
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
Tél. : 00 1 (514) 738 88 77
Fax : 00 1 (514) 342 46 15
www.sacd.ca

SACD

UN COMBAT POUR LA CRÉATION • www.sacd.fr